

Annexes Sanitaires - PLU

**Commune de La GACILLY
Département 56**

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

Janvier 2024



Étude des annexes sanitaires réalisée par **DM.EAU SARL**
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
Tel 02.99.47.65.63



SOMMAIRE

I	Données générales	5
1.1	Présentation.....	5
1.2	Contexte géologique	7
1.3	Patrimoine naturel.....	9
1.3.1	Patrimoine naturel	9
1.3.2	Natura 2000	10
1.4	Captage eau potable	12
1.5	PPRI	13
1.6	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Vilaine.....	14
2	Prévisions du Plan Local d'Urbanisme	18
3	Eaux usées.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1	Etat des lieux de l'assainissement	19
3.2	Nombre de branchements	19
3.3	Système d'assainissement de La Gacilly – la Chapelle Gaceline	20
3.3.1	Réseau de collecte des eaux usées	20
3.3.2	Système d'épuration de la Gacilly	21
3.3.3	Système d'épuration de Glenac	24
3.4	Assainissement non collectif.....	25
3.5	Évolution à l'échelle du PLU	29
3.5.1	Station d'épuration	29
3.5.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	31
4	Eaux pluviales.....	31
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales	31
4.1.1	Zones de stockage existantes	35
4.2	Évolution à l'échelle du PLU	36
5	Eau potable.....	48
5.1	Données générales	48
5.1.1	Eau du Morbihan	48
5.1.2	Ressource en eau.....	49
5.1.3	Alimentation de la commune en eau potable.....	50
5.1.4	Evolution du système d'alimentation en eau potable.....	51
5.1.5	Service incendie.....	51



5.2 Evolution à l'échelle du PLU.....	51
6 Gestion des déchets	53
6.1 Plan départemental de Gestion.....	53
6.2 Présentation de l'Oust à Brocéliande communauté (OBC).....	54
6.3 Gestions des déchets.....	54
7 Annexes.....	57



1 Données générales

1.1 Présentation

La commune de La Gacilly se situe à l'Est du département du Morbihan, à 25 km de Pontivy, en limite du département d'Ille et Vilaine, à 12 km de Redon.

Elle se situe en amont de la confluence de l'Aff et de l'Oust qui constituent les limites Est et Sud.

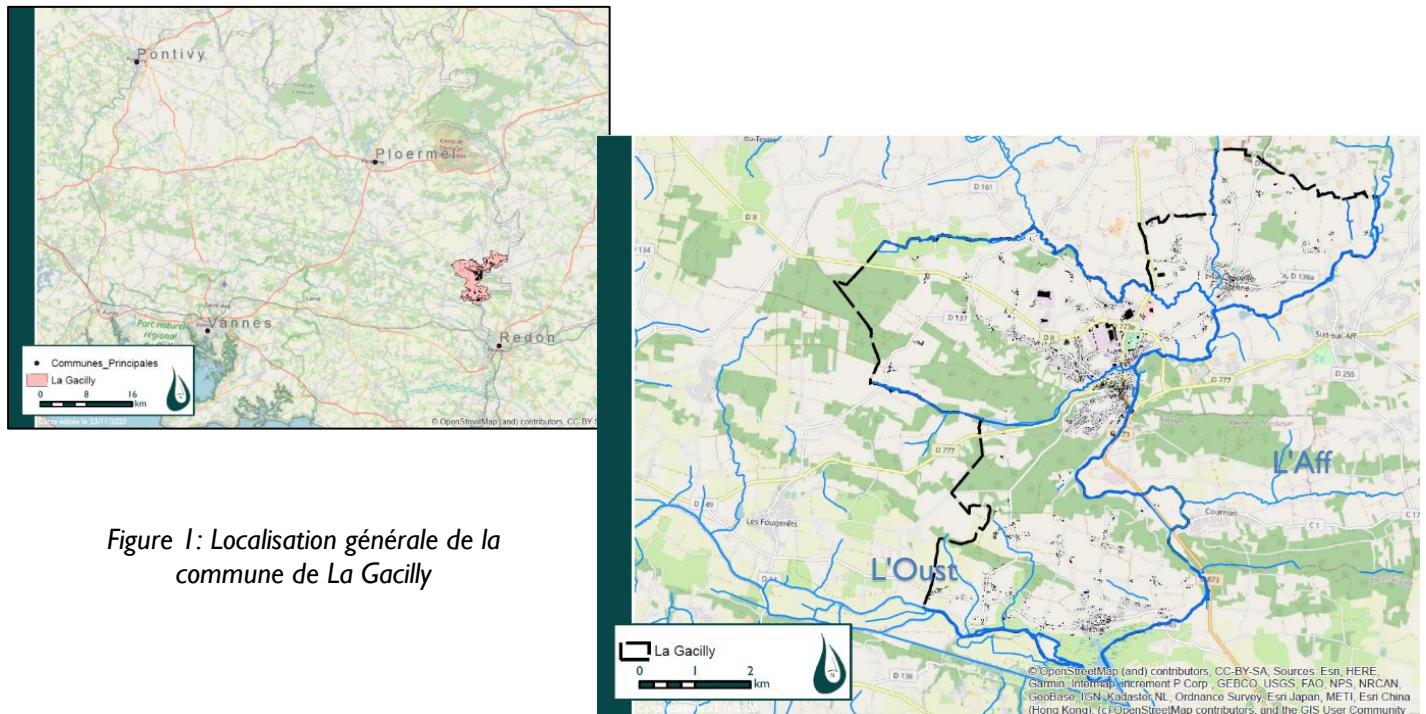


Figure 1: Localisation générale de la commune de La Gacilly

La commune est une commune nouvelle, née de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des trois communes de La Chapelle Gaceline, La Gacilly, Glenac.

La commune compte 3 975 habitants (INSEE 2017) pour une superficie de 37,97 km². La commune est accessible par la RD777, axe entre Pripriac et Questembert, qui relie les 2x2 voies Rennes/Redon et Redon/Vannes.

Le territoire communal est situé principalement sur le bassin versant de l'Aff. Seul le Sud et l'ancien territoire de Glenac s'oriente vers l'Ouest.

Les réseaux de collecte sont de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales.

L'agglomération de la Chapelle Gaceline est raccordée à la station de La Gacilly depuis 2017 et Glenac possède sa propre station. Les services assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales sont gérés par la commune alors que la gestion de l'assainissement non-collectif est assurée en régie par la communauté de communes OBC (De l'Oust à Brocéliande communauté). La compétence eau potable est assurée par Eau du Morbihan, à l'exception de la défense incendie dont la compétence est communale (service exploité en affermage par la SAUR).

Pour la gestion des déchets, la commune adhère au SITTOM MI.



Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune de La Gacilly

	Compétence	Mode d'entretien
<u>Assainissement collectif</u>	Commune	Affermage SAUR
<u>Assainissement non Collectif</u>	D'Oust à Brocéliande Communauté (OBC)	SPANC : régie
<u>Eaux pluviales</u>	Commune	Régie
<u>Eau potable</u>	Eau du Morbihan	Affermage SAUR
<u>Déchets</u>	Collecte :D'Oust à Brocéliande Communauté (OBC)	Régie



1.2 Contexte géologique

Le territoire communal de La Gacilly est largement dominé par des formations sédimentaires paléozoïques schisto-gréseuses plissées de l'Ordovicien au Silurien, intercalées dans les formations du Briovérien. Cette structuration a été acquise lors de l'orogénèse hercynienne donnant naissance à un ensemble de plis synclinaux (formations de Pont-Réan et d'Angers-Traveusot).

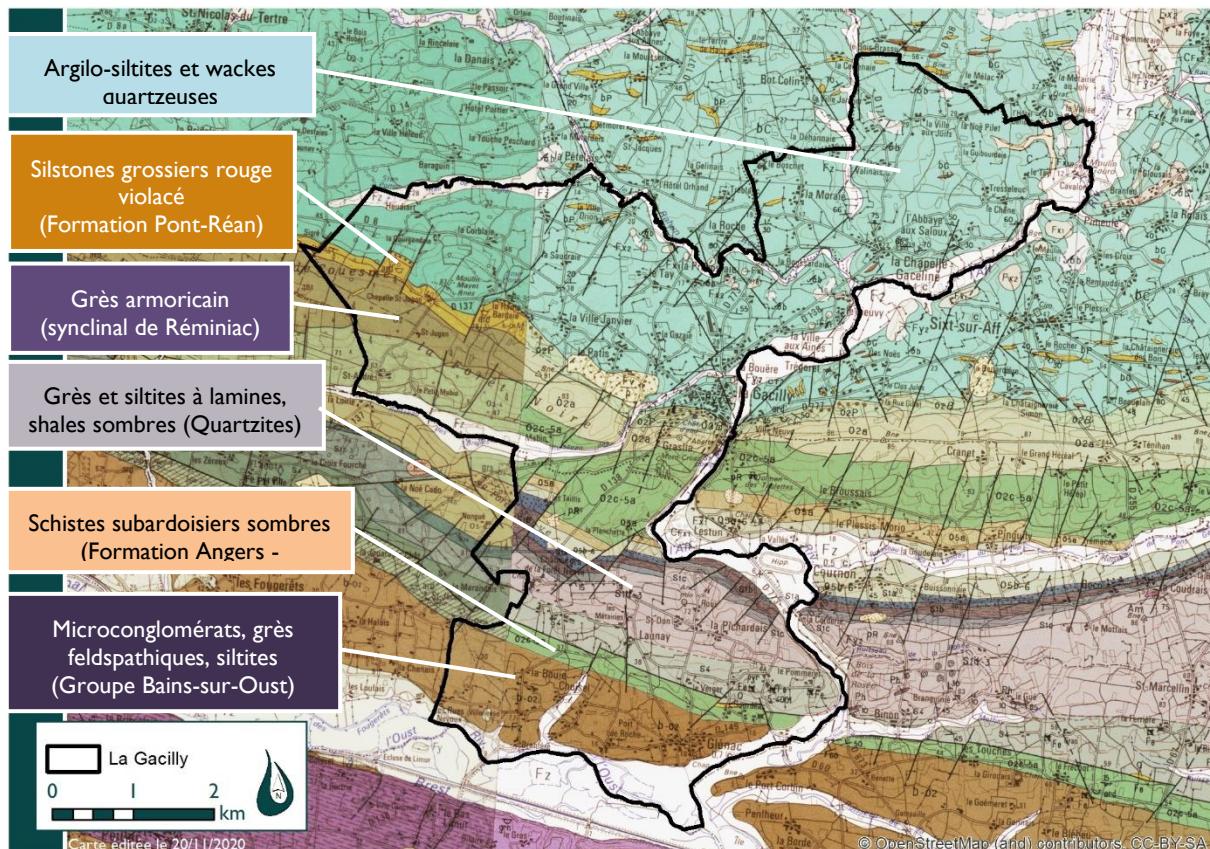


Figure 2 : Contexte géologique de la Gacilly

L'alternance de faciès gréseux et schisteux (argileux) résistants face à l'érosion, se démarque dans le paysage par l'alignement de buttes et de reliefs plus ou moins estompés. Elle conditionne en partie les types d'occupation de sols et influence certaines activités anthropiques, historiques ou encore présentes sur le secteur.

Le "Groupe de Bains-sur-Oust" (b-O2, en marron) bordé au Sud du territoire appartient à la famille des roches briovériennes. Elle occupe d'Est en Ouest une superficie à faible relief, bordant le granite au nord et au sud. Ces formations sédimentaires sont constituées de siltites, de grès feldspathiques, de grès plus ou moins grossiers, et de quelques rares niveaux conglomératiques. Les sols qui dérivent de ces roches ont une vocation agricole : dotés d'une texture limoneuse, ils sont caractérisés par une bonne réserve hydrique, favorable à la mise en cultures.



Une alternance de terrains à relief très accentué orienté WNW-ESE, soit à dominante schisteuse (o5b-6, s1b) soit à dominante gréseuse (s1a, s1c). Ces successions de roches "dures" et de roches "tendres" coïncident respectivement avec des hauts topographiques (landes, boisements) et des zones de dépressions dominées par des prairies et des cultures. Le sol dérivé de ces anciens dépôts schisteux (argileux), chimiquement bien pourvu, dispose d'une réserve utile intéressante pour les cultures.

Les manifestations volcaniques acides au cours du Paléozoïque, se traduisent par la présence du synclinal de Réminiac formant le Grès armoricain à blocs de grès-quartzite (blanc à beige), bien souvent silteux et micacés. La base de ce faciès se caractérise par les siltites rouges de la formation sédimentaire paléozoïque de Pont-Réan, qui a été recouverte.

Les larges surfaces déprimées du territoire sont occupées par les schistes surbardoisiens sombres de la formation d'Angers-Traveusot (O2C-5a – en vert), qui est l'héritage d'une sédimentation en éléments détritiques fins au sein d'une mer abritée.

Les formations briovériennes à faciès de type bC (en bleu), majoritaires au Nord de la commune, sont les plus typiques des socles du Briovérien de Bretagne centrale (Protérozoïque). Elles se caractérisent par la présence de siltites de couleur grise ou gris-vert à proportion dominante, associées de manière intermittente à des argilites et de niveaux de grès à grain fin (plus ou moins tendre et massive).

Le dernier type de formation géologique relevé sur la commune dérive de matériaux déplacés et remaniés au cours de l'histoire quaternaire. Ces formations alluviales récentes (Fz, en blanc) se situent au bas des versants, au contact du réseau hydrographique de l'Oust et de l'Aff. Elles présentent la particularité d'être souvent mal drainées et affectées par l'hydromorphie. Les sols qui reposent sur ces formations meubles sont la plupart du temps exploités pour la production d'herbe.



1.3 Patrimoine naturel

La DREAL Bretagne recense les espaces naturels et sites paysagers remarquables, selon les données disponibles (ZNIEFF, site inscrit, etc...), les données sur le site Natura 2000 et les espèces patrimoniales associées.

1.3.1 Patrimoine naturel

L'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère en charge de l'Environnement. Il est mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement. On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ; -
- **Les ZNIEFF de type II** sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

2 ZNIEFF de type I intersectent le territoire communal.

- **ZNIEFF de type I « Prairie tourbeuse des landes de Couesmé – Fondemay » (530006309)**
- **ZNIEFF de type I « Confluence Oust-Aff » (530030171)**

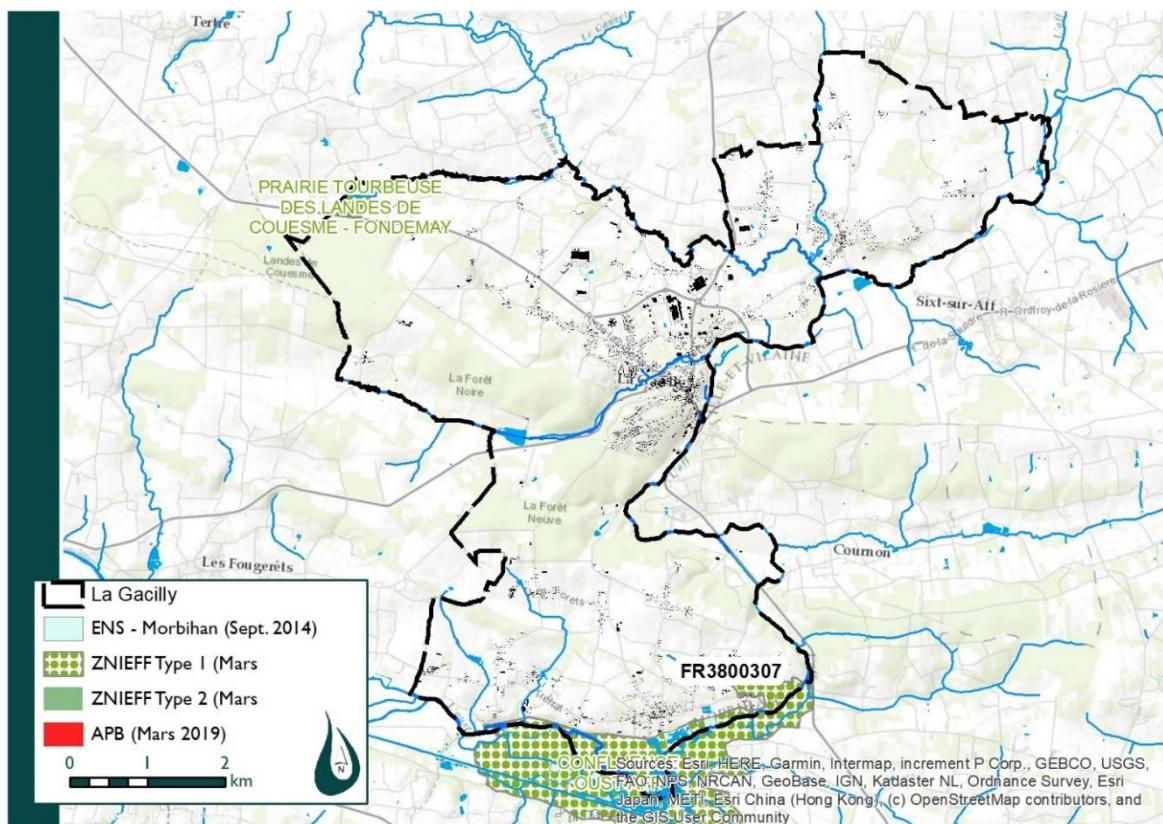


Figure 3 : Localisation des espaces naturels et sites paysagers remarquables à l'échelle de la commune

Aucun périmètre de PNR (Parc Naturel Régional) n'est existant sur la commune.

Il existe 2 ZNIEFF de type I aux limites communales de la Gacilly. En revanche, les zones urbaines ne sont concernées par aucune ZNIEFF.

1.3.2 Natura 2000

La commune est localisée dans l'emprise d'un site Natura 2000.

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de protection et les programmes pouvant les affecter doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences. Le DocOb est un dispositif contractuel qui contient une analyse, des objectifs et des propositions de mesures pour conserver un site, il contient également une charte, et les procédures de suivi.

Les Vallées de l'Aff et de L'Oust et de l'Oust en limite de la commune font parties d'un grand ensemble inclus dans le site Natura 2000 "Marais de la Vilaine"

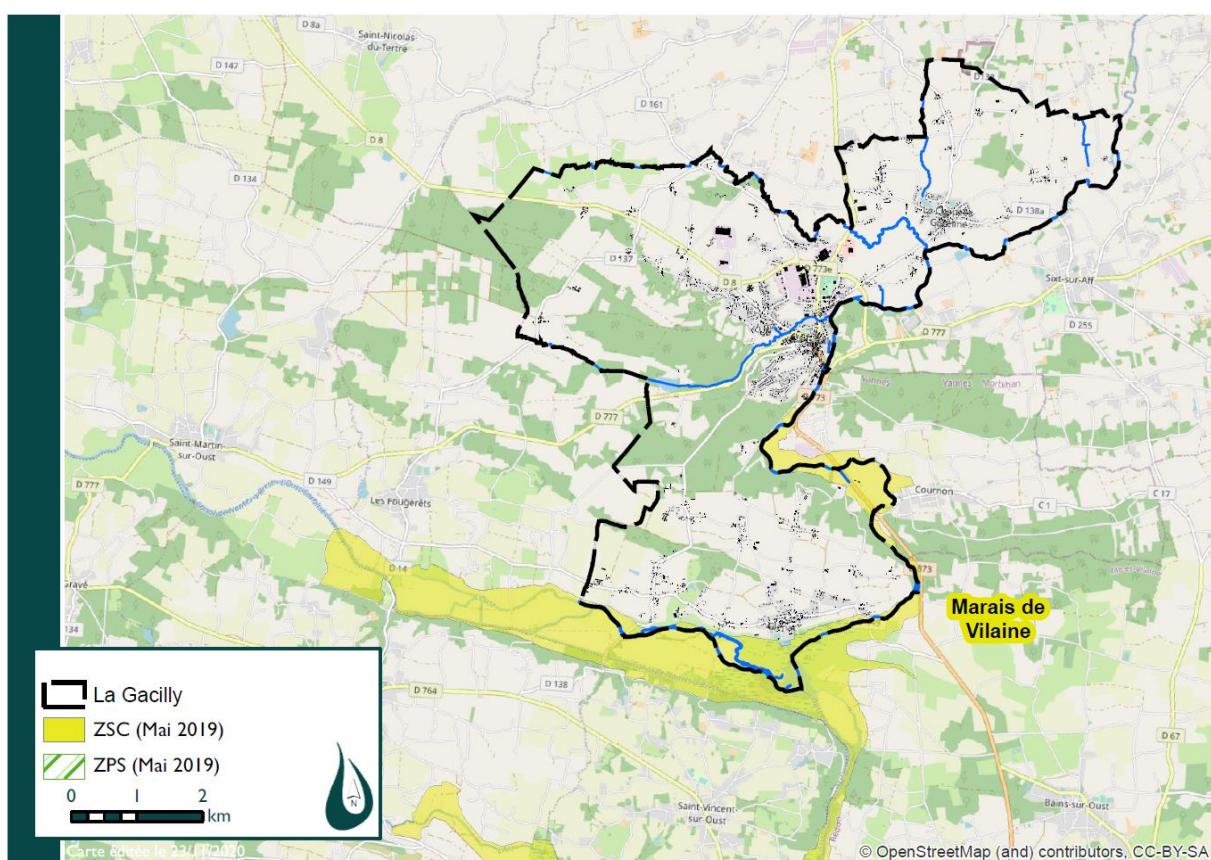


Figure 4 : Localisation des sites Natura 2000 à l'échelle de la commune

Les marais de la Vilaine (ZSC 5300002)

Ce territoire de 10 875 ha a été classé comme SIC en 2012 avant de passer en ZSC en 2016. Cette zone Natura 2000 est localisée sur les départements du Morbihan, de Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine. Au total, 34 communes sont incluses, en tout ou partie, dans le périmètre de cette zone Natura 2000. Sa superficie, est majoritairement couverte par des prairies semi-naturelles humides (62%). On y retrouve également marais, bas-marais, tourbières et eaux douces stagnantes. Il s'agit globalement de la vaste plaine d'inondation de la Vilaine.

D'après le Muséum National d'Histoire Naturelle :



« Bien que la construction du barrage d'Arzal ait soustrait les marais de Vilaine à l'influence des remontées d'eau saumâtre, induisant des modifications profondes du fonctionnement hydrologique et du cortège floristique des secteurs anciennement ou encore submersibles, le site "marais de Vilaine" conserve un potentiel de restauration exceptionnel (qualitatif et quantitatif) en termes de reconstitution d'un complexe d'habitats en liaison avec les variations spatiotemporelles du gradient minéralogique (caractère oligotrophe -> mésotrophe -> saumâtre). »



Loutre d'Europe (F. MERLIER,
www.inpn.mnhn.fr)



Lamproie marine (F. MELKI,
www.inpn.mnhn.fr)

« Le site revêt une importance particulière pour plusieurs espèces de poissons, dont le Saumon atlantique, les Lamproies marine et de Planer, la Grande Alose et l'Alose feinte, ainsi que pour la Loutre d'Europe et plusieurs espèces de chauves-souris, dont le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin et le Murin à oreilles échancrées. Plusieurs espèces d'insectes sont également bien représentées dans les marais de Vilaine, en particulier le Grand Capricorne et le Pique-Prune, mais aussi l'Agrion de Mercure, et, avec une population plus fragile, la Cordulie à corps fin. »

Les principaux facteurs d'évolution ou de dégradation de ce site Natura 2000 qui ont été identifiés sont liés à la gestion des niveaux d'eau dans le marais et au maintien d'une gestion extensive des milieux ouverts. La reconquête de la continuité écologique est également indispensable pour les espèces aquatiques (loutre et poissons migrateurs).

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral régional du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, **le projet de révision du PLU sera élaboré pour éviter, supprimer, compenser les impacts sur la zone classée Natura 2000.**

1.4 Captage eau potable

Un captage d'eau pour la production d'eau potable est présent au Nord-Ouest, sur la commune voisine de Carentoir

La carte suivante représente les différents périmètres de protection de cette prise d'eau, dont une partie concerne une partie du territoire communal de la Gacilly.

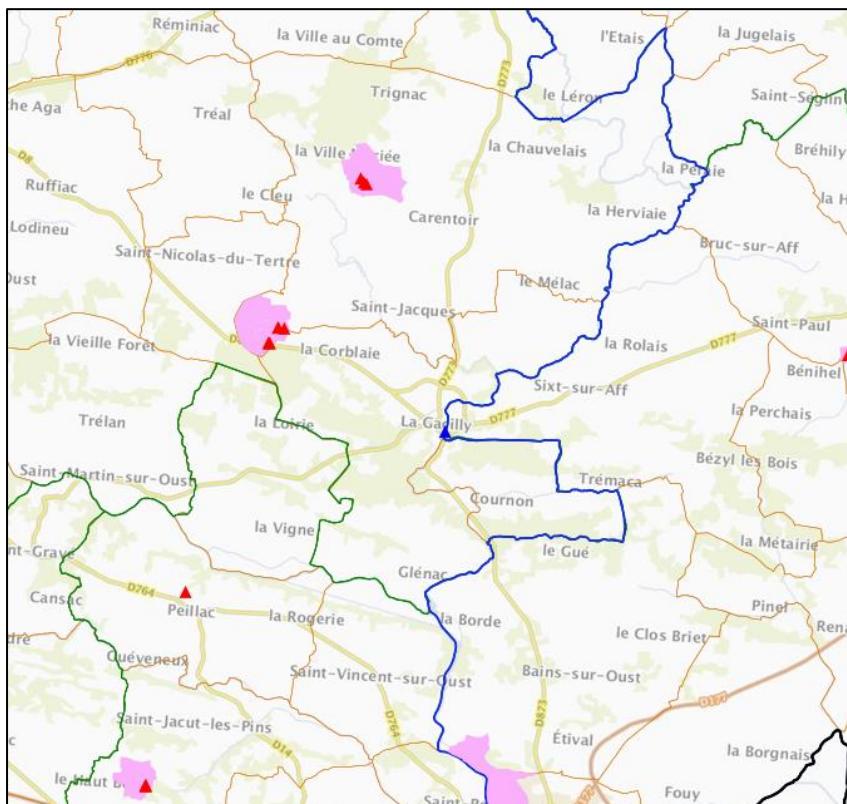


Figure 5 : Périmètres de protection du captage d'eau pour la production d'eau potable (Carentoir)

Différentes prescriptions ont été établies selon les périmètres pour protéger la ressource en eau.

Les secteurs agglomérés de la Gacilly, sont situés en aval de ce forage. Le captage d'eau se situe quant à lui sur le bassin versant du Rahun. Aucune habitation de la commune ne se situe dans ce périmètre de protection. Aucune urbanisation n'est prévue à l'échelle du PLU sur ce secteur.

Le projet de PLU de la commune n'aura pas d'impact sur la qualité de l'eau sur un prélèvement en eau potable.



1.5 PPRI

La commune de la Gacilly est couverte par un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) "Vilaine aval" a été approuvé le 3 juillet 2002 afin de prévenir ces risques de sécurité civile. Il couvre uniquement le cours de l'Oust au Sud du territoire.

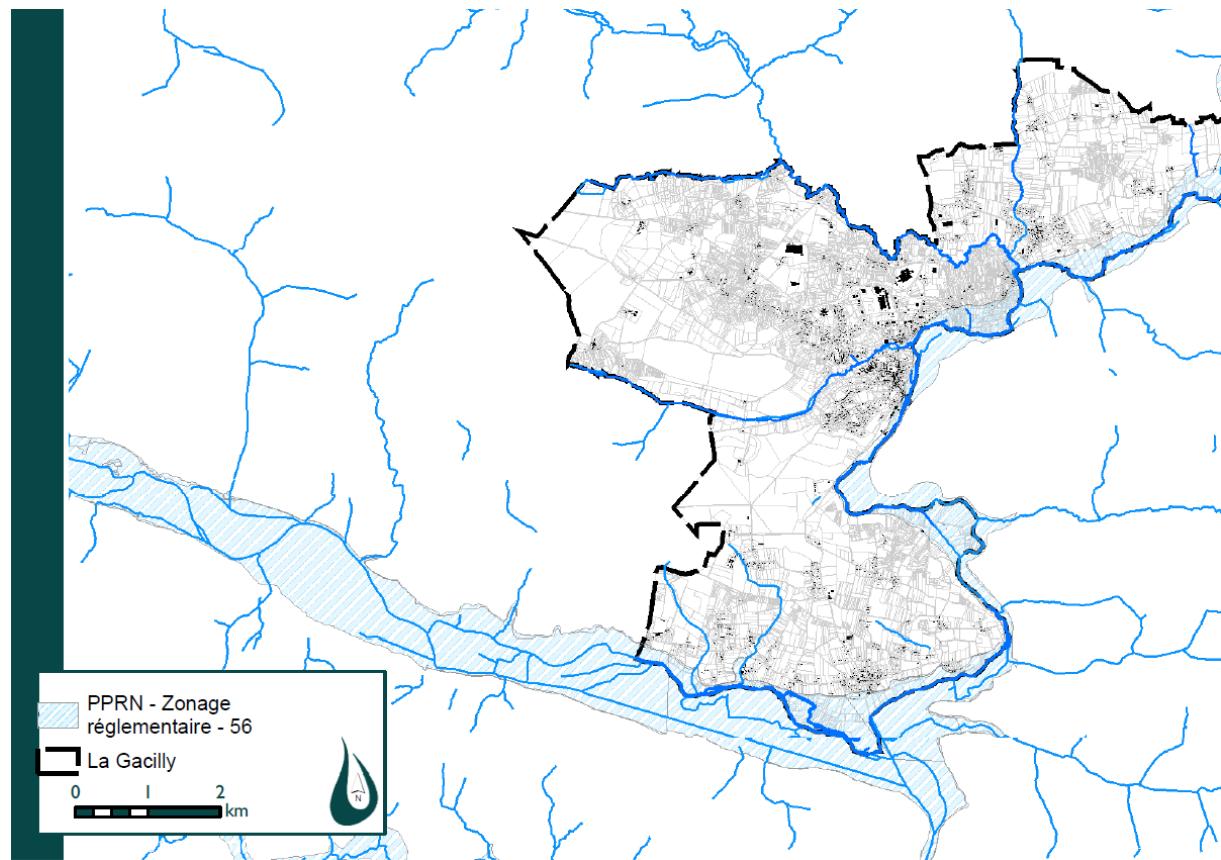
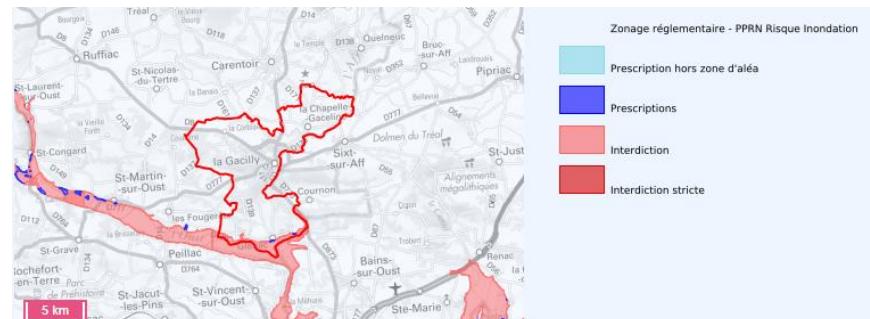


Figure 6 : Périmètres du PPRI et AZI

Cependant, l'I'aff est inscrit dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI). Sans valeur réglementaire, cet atlas rappelle l'existence et les conséquences d'événements d'inondations du passé.



1.6 SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Vilaine

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne a été adopté par le comité de bassin le 3 mars 2022 pour la période 2022-2027, puis arrêté par le préfet coordonnateur du bassin le 18 mars 2022 et publié au Journal officiel de la République française le 3 avril 2022.

Ce SDAGE 2022-2027 s'inscrit dans la continuité du précédent pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises pour atteindre les objectifs environnementaux. Ce document, rappelle les enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne, définit les objectifs de qualité pour chaque masse d'eau (très bon état, bon état, bon potentiel, objectif moins strict) et les dates associées (2021, 2027, 2033, 2037), et indique les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés et les coûts associés.

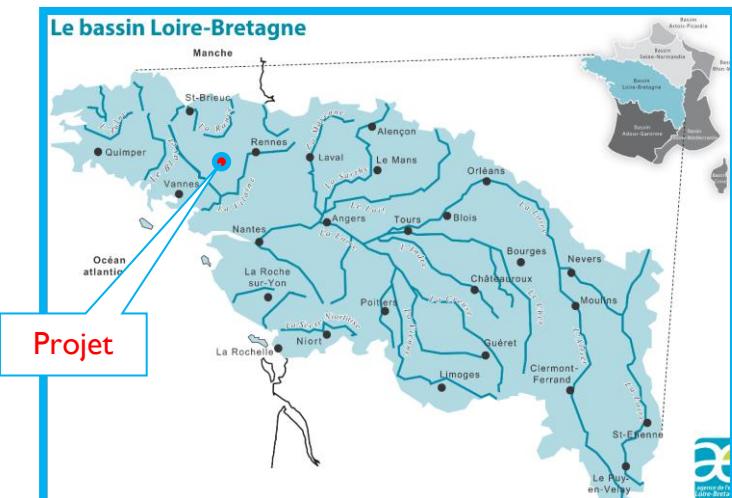


Figure 7 : Délimitation du SDAGE Loire-Bretagne (AELB)

La directive cadre sur l'eau fixe des objectifs environnementaux, dont l'atteinte du bon état des eaux dès 2015.

Les SDAGEs précédents avaient défini des objectifs de qualité par masse d'eau et des délais pour atteindre ces objectifs. Dans le programme 2022-2027, l'échéance de retour au bon état écologique est 2027.

Toutefois, des exemptions dûment justifiées sont possibles, notamment par un report de l'échéance limitée à deux cycles de gestion. C'est ce motif qui a été utilisé lors des deux premiers cycles, entre 2010 et 2021. Au-delà de 2027, sauf pour quelques cas particuliers, ce n'est plus possible. C'est pourquoi le SDAGE 2022-2027 a recours à un autre type d'exemption : l'objectif moins strict (OMS).

Il ne s'agit pas d'une remise en cause définitive de l'objectif de bon état, mais plutôt de son rééchelonnement dans le temps. L'atteinte de l'objectif de bon état en 2027 est considérée comme ne pouvant pas être envisagée, et l'ambition est adaptée pour seulement certains éléments de qualité. Le bon état doit être atteint pour les autres.

Aucune dégradation supplémentaire n'est tolérée, et toutes les actions possibles doivent être engagées. Tous les 6 ans, la situation est réexamинée, afin de voir si les conditions permettant de lever la dérogation sont réunies.

L'objectif moins strict correspond ainsi à l'adaptation ciblée de l'objectif de bon état, associée à la mise en œuvre d'actions, pour l'atteinte échelonnée dans le temps du bon état des eaux.



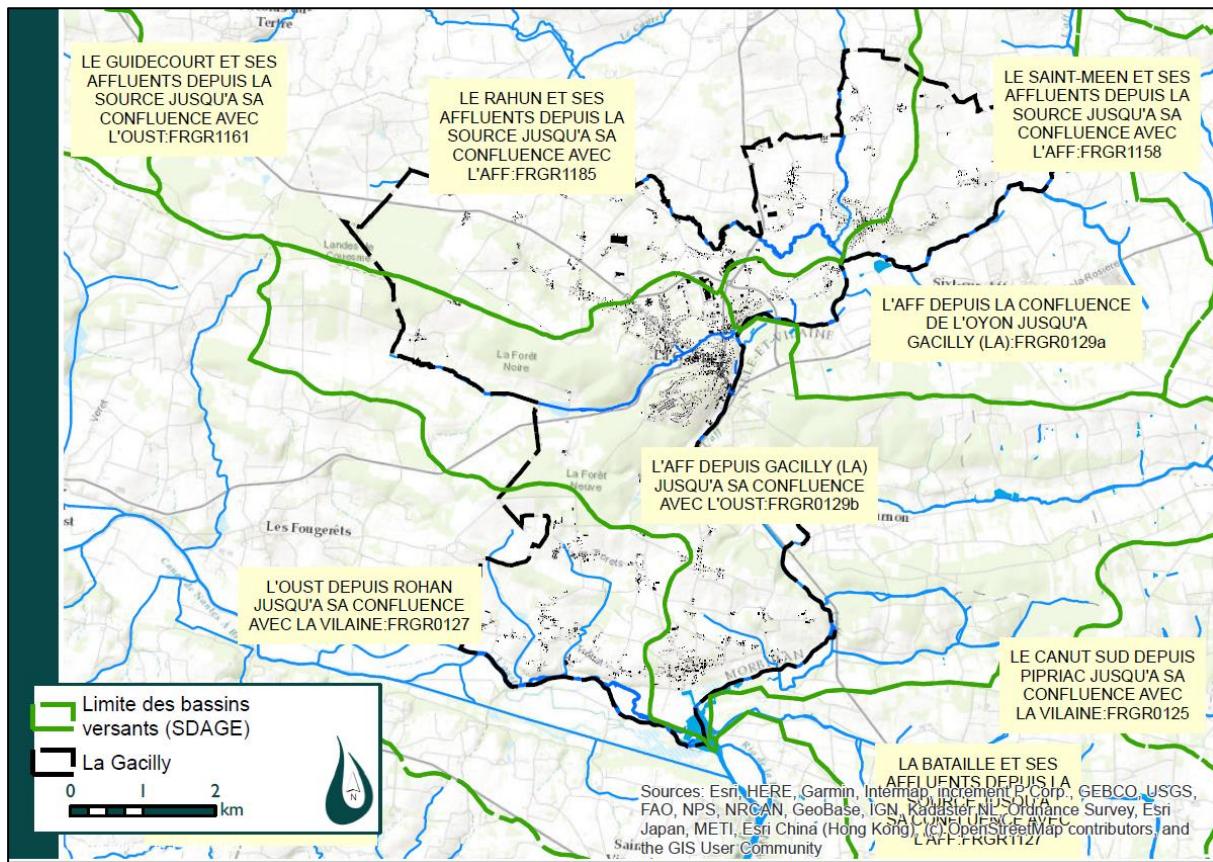


Figure 8 : Répartition spatiale des masses d'eau (Source : agence de l'eau Loire Bretagne)

Le territoire est drainé par 4 masses d'eau :

- L'Oust et ses affluents depuis Rohan jusqu'à sa confluence avec La Vilaine » (FRGR0127).
 - L'Aff et ses affluents depuis l'Oyon jusqu'à la Gacilly (FRGR0129a).
 - L'Aff et ses affluents depuis la Gacilly jusqu'à la confluence avec l'Oust (FRGR0129b).
 - Le Rahun depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Aff (FRGR1185).

Il s'avère que la masse d'eau du Rahun couvrant le Nord-ouest du territoire communal de la Gacilly est concernée par un OMS fixé pour 2027.

L'objectif moins strict correspond ainsi à l'adaptation ciblée de l'objectif de bon état, associée à la mise en œuvre d'actions, pour l'atteinte échelonnée dans le temps du bon état des eaux.

Rahun : Synthèse générale à l'issue du processus :

Masse d'eau en Objectifs moins stricts (OMS) du fait de l'aménagement agricole et des pesticides, l'atteinte du bon état n'étant pas techniquement faisable au regard du type de cultures pratiquées sur le bassin versant de la masse d'eau et des superficies agricoles concernées, qui nécessiteraient des modifications structurelles d'un grand nombre d'exploitations agricoles.

Dans le SDAGE, des orientations fondamentales et dispositions sont fixées. Pour le volet assainissement du PLU, elles correspondent à :

- *Chapitre 3 : réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique*
 - *Chapitre 5 : maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants*



Masse d'eau	Etat (2017)	Etat Physico chimique	Station de référence	Objectif d'atteinte du bon état	Risques de non atteinte
« L'Oust depuis Rohan jusqu'à sa confluence avec la Vilaine » (FRGR0127)	Ecologique Moyen	Bon	SAINT-MARTIN 04199200	Bon potentiel (2027)	Macropolluants, Pesticides, Micropolluants, Obstacle à l'écoulement,
« L'Aff et ses affluents depuis l'Oyon jusqu'à la Gacilly » (FRGR0129a)	Ecologique Moyen	Moyen	Quelneuc 04199490	Bon état (2027)	Pesticides, Micropolluants Morphologie --Obstacles à l'écoulement
« L'Aff et ses affluents depuis la Gacilly jusqu'à la confluence avec l'Oust » (FRGR0129b)	Ecologique Moyen	Médiocre	Bains sur Oust 4215195	Bon état (2027)	Pesticides
« Le Rahun depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Aff » (FRGR1185)	Ecologique Médiocre	Non renseigné	Non renseigné	OMS 2027 (Ichtyofaune : Cause FT)	Macropolluants-Pesticides, Morphologie, Obstacles à l'écoulement et hydrologie

Tableau I : Evaluation de l'état écologique de la masse d'eau et définition des objectifs (Source : agence de l'eau Loire Bretagne)

SAGE Vilaine

La commune de La Gacilly se situe sur le territoire du le SAGE Vilaine.

Le SAGE Vilaine "révisé" a été validé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015. Ses préconisations doivent être prises en compte.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) composé de trois volumes et un règlement ont alors été adoptés.

Dans cette première révision du SAGE Vilaine, il est rappelé dans l'état des lieux que, en accord avec le SDAGE, il doit y avoir une cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des eaux. L'eau doit être prise en compte comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire.

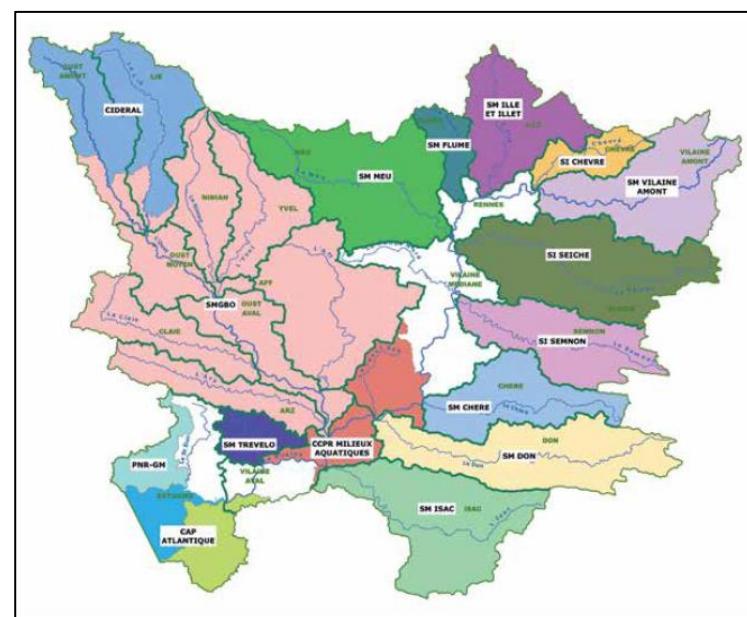


Figure 9 : Sous-bassins versant de la Vilaine et opérateurs de bassin (SAGE Vilaine)



Les dispositions déclinées dans le volume 2 du PAGD doivent respecter des objectifs transversaux du SAGE :

- L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- Le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire
- La participation des parties prenantes
- L'organisation et la clarification de la maîtrise d'ouvrage publique.
- Appliquer la réglementation en vigueur.

Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont regroupées au sein de 14 chapitres. Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme :

Disposition 125 - Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement : Lors de l'élaboration du PLU, les collectivités compétentes s'assurent de la cohérence entre les prévisions d'urbanisme et la délimitation des zonages d'assainissement.

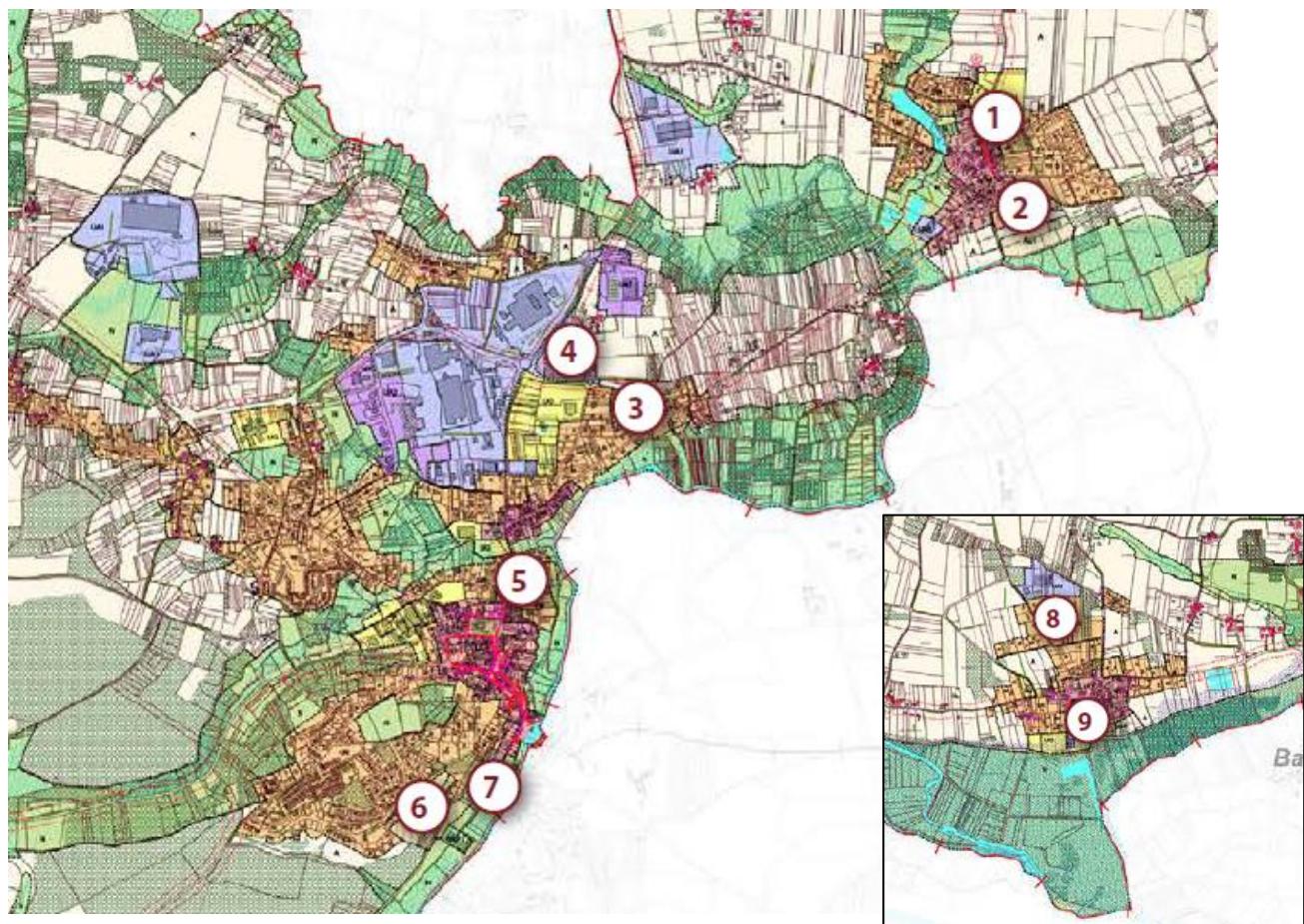
Le PLU sera conçu afin d'assurer sa compatibilité avec le SDAGE et le SAGE.



2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats. Dans le PLU, il est notifié des zones urbanisables dans la continuité des zones urbanisées.

Figure 10 : Extrait du rapport des OAP (La Chapelle Gaceline – La Gacilly et Glénac (ci-contre)



Au PLU, à horizon 10 ans, il est projeté la création de 140 logements dans des extensions et 80 logements par résorption de la vacance.



Il est également envisagé une zone d'activité à destination d'activités :

- ZA Les Villes Jeffs, au Nord de La Gacilly (OAP 4) = 3,9 ha.

Figure 11 : Localisation des OAP 4



2.1 Etat des lieux de l'assainissement

La compétence assainissement est assurée par la commune.

Le service d'assainissement a été confié à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1^{er} janvier 2019 arrivera à échéance le 31 décembre 2029.

La commune nouvelle est composée des 3 anciennes communes de La Chapelle Gaceline, la Gacilly et Glenac. Seuls des secteurs 3 agglomérés sont collectés en assainissement collectif.

Les études de zonage d'assainissement de chacune d'entre elles ont été réalisés, actualisés et intégrés dans les PLU.

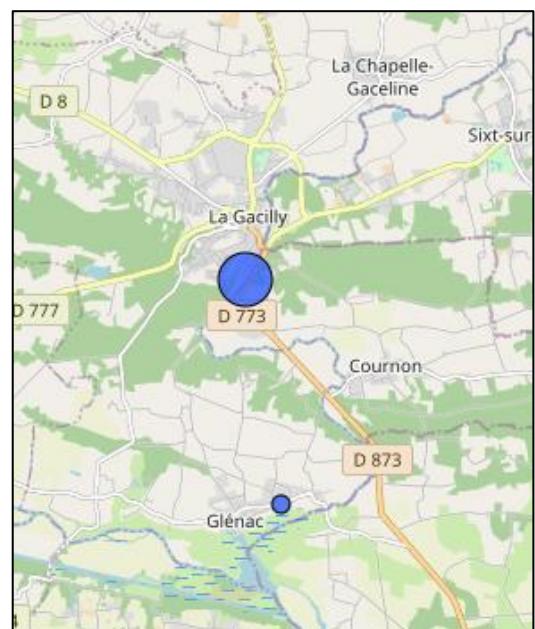
	La Chapelle Gaceline	La Gacilly	Glenac
Zonage d'assainissement	2011	1997	2011
Rapport / Carte	Carte et rapport	Carte dans SDAEU	Carte dans PLU

Sur le territoire, il existe deux unités d'épuration :

- La Gacilly / la chapelle Gaceline : 21 000 Eq-hab
- Glenac 500 Eq-hab

Remarque : la station d'épuration de La Gacilly traite les eaux usées des deux secteurs agglomérés ainsi que les eaux de :

- Y Rocher (convention du 12/10/2010)
- Ansamble (convention du 27/10/2017)
- Cournon, Secteur de Teslun (convention du 17 mars 2014)



2.2 Nombre de branchements

Sur la base des consommations en eau potable, le débit d'eaux usées strictes de chaque collectivité a été évalué à partir du nombre de raccordés (volume sanitaire en m³/j).

En 2019	La Gacilly	La Chapelle Gaceline	Glenac
Nombre de branchement assujettis actifs (*)	973	143	106
Dont branchements " gros consommateur"	16	1	0



Volumes consommé tous brts	91 787 m ³ /an	12 384 m ³ /an	6 557 m ³ /an
V consommé /brt (dont gros consommateurs)	92,8 m ³ /brt/an	86 m ³ /brt/an	61,9 m ³ /brt/an
Evolution du nombre de brt en 2022 (RAD SAUR)	1157	143	139
Estimation des V sanitaire en 2022 (***)	286 m³/j	34 m³/j	21 m³/j

(*) consommation annuelle supérieure à 5 m³/an

(**) Gros consommateurs = consommation supérieure à 600 m³/an

(***) V sanitaire calculé pour les consommateurs domestiques sur 365j /an et pour les industriels, 253 j/an.

Sur la station d'épuration de la Gacilly, les apports sont d'origines domestiques et industrielles. Le nombre d'abonnés permet d'estimer la charge domestique (et assimilée domestique) théorique actuelle :

Les hypothèses de calcul reposent sur :

- Taux d'occupation : 2,12 habitants par logement en 2020 (INSEE)
- Charge attendue par habitant (48 g de DBO5/j)
- Eq-hab (60 g de DBO5/j)

En 2022, le nombre de branchements retenu est de 1 300 branchements (La Gacilly + la Chapelle Gaceline) : **Soit une charge de 2 205Eq-hab.**

Sur la station de Glenac, les apports sont uniquement domestiques.

Pour les 139 branchements recensés, une charge organique théorique de 196 Eq-hab est attendue en entrée de la station de 500 Eq-hab.

La charge organique théorique représente 39 % de la capacité de traitement de la station d'épuration.

2.3 Système d'assainissement de La Gacilly – la Chapelle Gaceline

2.3.1 Réseau de collecte des eaux usées

Les eaux usées de La Gacilly sont collectées et renvoyées vers la station d'épuration communale de type "Boues activées ICPE" d'une capacité de 21 000 équivalents habitants, mise en service en 1984 et située au Sud de l'agglomération.

Etudes	Arrêté ICPE	Diagnostic EU	Zonage EU	Validation Manuel d'autosurveillance
Dates	17/03/2014	2010	1998	2019

Le réseau de collecte des eaux usées est de type 100% séparatif et son linéaire est d'environ 31 km de réseau gravitaire et 4 km de réseau en refoulement.

12 postes de refoulement sont recensés sur les zones collectées.



Le réseau d'eaux usées collecte les effluents domestiques, ceux d'industriels, ainsi que le secteur de Lestun sur la commune de Cournon.

Les industriels sont autorisés à déverser leurs effluents dans le réseau communal après prétraitement. Des conventions, autorisent le rejet des effluents sous conditions de respect de débits, de concentrations, et de contrôles de la qualité via des bilans réalisés plusieurs fois par an.

A partir des autorisations de rejet des deux entreprises et de Cournon nous en avons déduit la charge organique maximale autorisée, traduite en Eq-hab (60 g de DBO5/Eq-hab):

- Y Rocher : 16 133 Eq-hab
- Ansamble : 450 Eq-hab
- Cournon : 317 Eq-hab

Concentration autorisées	Y Roche	Ansamble	Cournon
Volume	430 m ³ /j	18 m ³ /j	26 m ³ /j
DBO5	968 kg de DBO5	27 kg de DBO5	19 kg de DBO5
DCO	1720 kg/j	54	
MES	258 kg/j	13,5	
Azote	25,8 kg de NGL/j	1,98 kg de NTK /j	
Pt	4,3 kg/j	0,36	
Suivi	Mesures journalières, hebdomadaires et mensuelles	Mesures mensuelles	Mesures annuelles

Figure 12 : Charges autorisées par conventions

Sur la base des autorisations de rejet, la charge restante pour les raccordements communaux est donc de 4 100 Eq-hab.

La capacité de traitement de la station de 21 000 Eq-hab est de 1 260 kg de DBO5 /j. Dans l'hypothèse d'un rejet à 100% des charges autorisées, la charge "restante" serait de 246 kg de DBO5/j soit 4 100 Eq-hab.

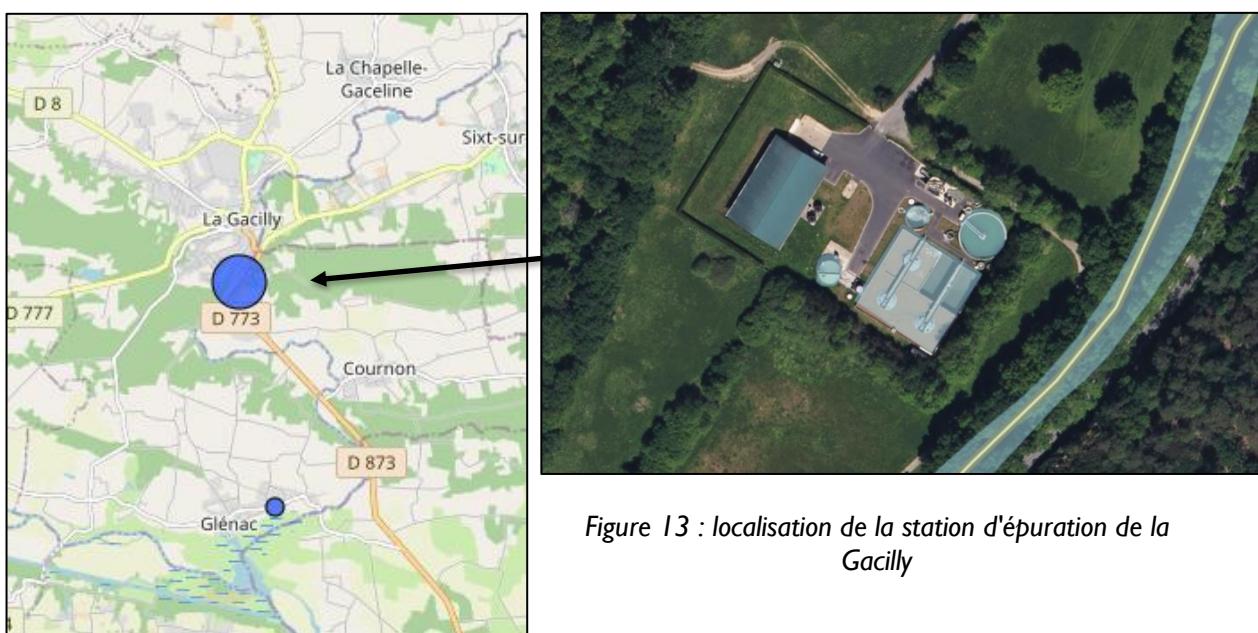
2.3.2 Système d'épuration de la Gacilly

Les eaux usées de la commune de La Gacilly sont collectées et acheminées à la station d'épuration située au Sud-est de l'agglomération.



Les effluents sont de types domestique et industriel. Les sociétés Y Rocher et Ansamble disposent de convention de rejet (cf 2.1.2 réseaux de collecte).

Mise en service en 1984, la station d'épuration communale de type « boues activées à aération prolongée faible charge » dispose d'une capacité de traitement de 21 000 équivalents habitants. Elle est équipée d'un poste de relèvement en entrée de station. Ce poste dispose d'un trop plein (A2) suivi dans le cadre de l'autosurveillance.



La station d'épuration est dimensionnée pour traiter une charge journalière de :

- Capacité nominale : 21 000 Eq-hab (équivalents habitants)
- DBO₅ : 1260kg/j
- Capacité hydraulique :
 - Etiage: 1063 m³/j
 - Etiage temps de pluie : 1138 m³/j
 - Nappe haute temps de pluie 1296 m³/j

Le milieu récepteur du rejet est l'Aff, affluent de l'Oust.

Bilans 2015- avril 2023

Ces données sont issues des données d'autosurveillance (SANDRE) émises par le délégataire.

La charge organique est issue des données des bilans mensuelles et la charge hydraulique des données journalières.



Mesures réalisées lors des bilans						
Suivi	SAUR					
Fréquence	1 bilan hebdomadaire					
Données moyennes - Synthèses annuelles						
Charge hydraulique reçue (m ³ /j)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
% de la capacité	604	742	917	977	712	688
Charge organique reçue (kg DBO5/j)	301	362	373	321	352	341
% de la capacité	53%	65%	81%	86%	63%	60%
Estimation de la charge organique raccordée en Eq-hab	5017 Eq-hab	6033 Eq-hab	6217 Eq-hab	5350 Eq-hab	5867 Eq-hab	5683 Eq-hab
Moyenne	P90					
Charge théorique retenue :	5830 Eq-hab	28%	8507 Eq-hab	41%	Maximum théorique (*)	19105 Eq-hab
(*)Valeur calculée sur la base de la saturation des charges autorisées + charges sur le nombre de branchements	91%					

Sur la base des données fournies, l'apport organique moyen annuel est relativement stable, de l'ordre de 28 % de la capacité de la station (5 850 Eq-hab).

La valeur de pointe retenue est la valeur 90 percentile, soit 41% de la capacité de la station d'épuration (8 510 Eq-hab.).

À partir des données de charges mesurées au cours des dernières années en entrée d et e station, nous retenons comme charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration une charge équivalente à 8507 équivalents habitants (41 % de la capacité de traitement). Compte tenu de la nature industrielle de la majorité des effluents, et des conventions en cours avec ces industriels, la charge acceptable par la station a été essimée : Capacité de la station – charge conventionnée – estimation de la charge attendue par le nombre de branchements existants.

21 000 -16900 - 2205 = 1895 Eq-hab (790 logements).

Un diagnostic permanent des eaux usées est réalisé pour défini le programme des travaux chaque année.

La charge hydraulique moyenne est influencée par les apports d'eaux parasites de nappe et de pluie.

Cependant, la station reçoit très exceptionnellement des charges hydrauliques supérieures à la capacité de traitement. Un diagnostic des eaux parasites est établi tous les 2 ans : un programme de travaux est établi en fonction des secteurs identifiés lors des mesures du diagnostic permanent, et des travaux de la commune (voies, aménagement...).

Aucun débordement de poste n'a été identifié depuis plusieurs années.



2.3.3 Système d'épuration de Glenac

Les eaux usées de la commune de Glenac sont collectées et acheminées à la station d'épuration située à l'Est de l'agglomération.

Les effluents sont de type domestique.

Mise en service en 2003, la station d'épuration communale de type « lagunage naturel » dispose d'une capacité de traitement de 500 équivalents habitants.

Une des particularités de l'assainissement réside dans la mesure d'autosurveillance en entrée. En effet, il existe sur le réseau un poste de refoulement qui est assimilé au point A3. Les habitations raccordées gravitairement sont ajoutés par une estimation de charge (25 habitations).

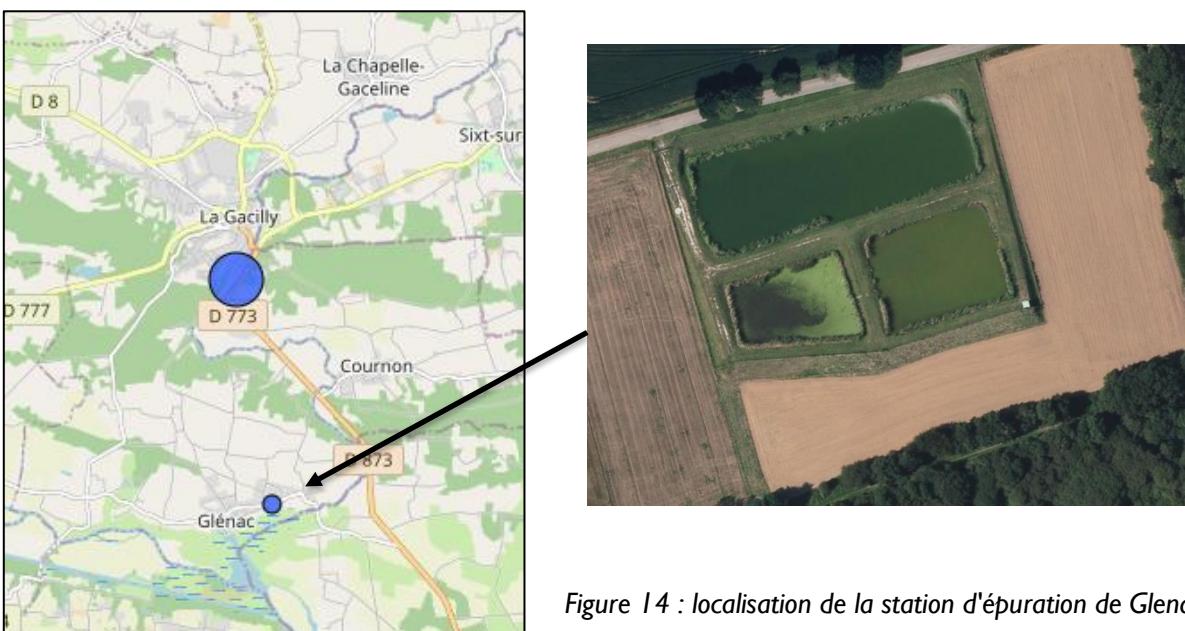


Figure 14 : localisation de la station d'épuration de Glenac

La station d'épuration est dimensionnée pour traiter une charge journalière de :

- Capacité nominale : 500 Eq-hab (équivalents habitants)
- DBO₅ : 30 kg/j
- Capacité hydraulique : 75 m³/j

Bilans 2015- avril 2023

Ces données sont issues des données d'autosurveillance (SANDRE) émises par le délégataire.

La charge organique est issue des données des bilans mensuelles et la charge hydraulique des données journalières.



Mesures réalisées lors des bilans						
Suivi	Saur					
Fréquence	1 bilan Annuel					
Données moyennes - Synthèses annuelles	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charge hydraulique reçue (m ³ /j)	15.6	15.1	19.9	30.9	18.8	18.2
% de la capacité	21%	20%	27%	41%	25%	24%
Charge organique reçue (kg DBO5/j)	6.1	10.7	11.2	6.1	12.5	10
% de la capacité	20%	36%	37%	20%	42%	33%
Estimation de la charge organique raccordée en Eq-hab	102 Eq-hab	178 Eq-hab	187 Eq-hab	102 Eq-hab	208 Eq-hab	167 Eq-hab
Charge théorique retenue :	168 Eq-hab		34%	P90	200 Eq-hab	40%

D'après les données d'autosurveillance, la charge organique sur les 5 dernières années était de 34 % en moyenne et 40 % en pointe (valeur 90percentile).

À partir des données de charges mesurées au cours des dernières années en entrée de station, nous retenons comme charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration une charge équivalente à 170 équivalents habitants (34 % de la capacité de traitement) et 200 Eq-hab en pointe.

2.4 Assainissement non collectif

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assurera obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

D'Oust à Brocéliande Communauté assure la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) depuis 2017 pour la commune de La Gacilly.

Les contrôles concernent : les installations récentes, et les installations existantes (contrôles de bon fonctionnement, et dit "à la vente"). La communauté de communes réalise les contrôles des installations neuves ; les autres contrôles sont délégués à Véolia.

Les contrôles de bon fonctionnement sont réalisés tous les 6 ans.

Zones à enjeux sanitaires et environnementaux			
	Non	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Non conforme : défaut d'usure ou d'entretien	Recommandation pour l'amélioration		
Non conforme : installation incomplète	Travaux sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente
Non conforme : risque sanitaire	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente		
Absence d'installation	Mise en demeure : travaux dans les meilleurs délais		



Sur le territoire d'OBC (Ouest Brocéliande communauté) les contrôles des ANC ont été faits par des prestataires différents. OBC doit alors harmoniser et valider l'ensemble des contrôles. L'absence majoritaire de campagnes territoriales et la fréquence de contrôle de 6 ans pour l'ensemble des ANC engendrent cette mise à jour sur une longue période (2017-2024). Un listing à jour sera disponible début 2025.

Cependant, un listing provisoire a été fourni, selon les dernières données transmises (décembre 2023), la commune possède à ce jour 1113 dossiers d'assainissement non collectif. L'ensemble des conclusions sur l'état des installations est en cours de validation par la reprise de campagnes de contrôles :

- Glenac en 2020
- La Gacilly, La chapelle Gaceline en 2021.

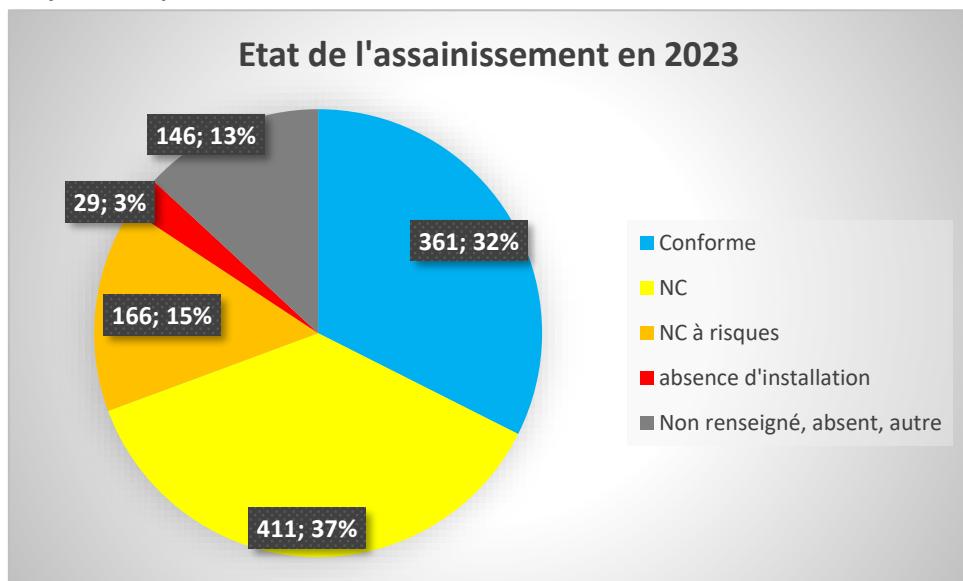


Figure 15 : Etat de connaissance de l'état des ANC en décembre 2023

Sur la base des données fournies, 978 installations ont pu être géoréférencées.

Actuellement, sur le territoire, on recense 166 ANC à risque et 29 ANC n'ont pas d'assainissement.

Concernant les mesures contraignantes pour inciter à la réhabilitation, le règlement de service du SPANC est à jour et prévoit l'application des pénalités prévues au code de la santé publique. Ces pénalités sont appliquées systématiquement depuis 2021. Elles ne l'étaient par avant car OBC menait une opération de réhabilitation des ANC à risque subventionnée par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

L'agence de l'eau a mis à ces subventions fin 2021. 186 usagers sont concernés par les pénalités à l'échelle de l'OBC pour 2023, 6 pour la commune de la Gacilly.

Préalablement à la facturation des pénalités, les usagers concernés ont tous reçu une notification de pénalité en courrier recommandé pour donner suite au dernier contrôle de fonctionnement. Celle-ci les a informés que les travaux devaient être réalisés sous 1 an et faire l'objet d'un contrôle du SPANC afin d'éviter la facturation de pénalité.

Une fois le délai révolu et l'absence de travaux constaté, la première pénalité de 248 € est facturée. Elle correspond au doublement de la redevance de contrôle préalable de conception,



tel que prévu par la loi. Si l'année suivante, les travaux ne sont toujours pas réalisés, cette pénalité est de nouveau appliquée, à laquelle s'ajoute une pénalité correspondante au doublement de la redevance de contrôle d'exécution. La pénalité totale est alors de 510 €, et sera répétée annuellement jusqu'à réalisation des travaux.

Au niveau de l'impact des pénalités, OBC constate que 20% des usagers ont réalisés les travaux dans le délai de 1 an et ne reçoivent donc aucune pénalité. On passe ensuite à 10 % supplémentaires d'usagers ayant réalisés les travaux après avoir reçu la première pénalité. L'impact des pénalités à 510 € sera évalué à la suite de ce premier envoi de facture de ce montant.

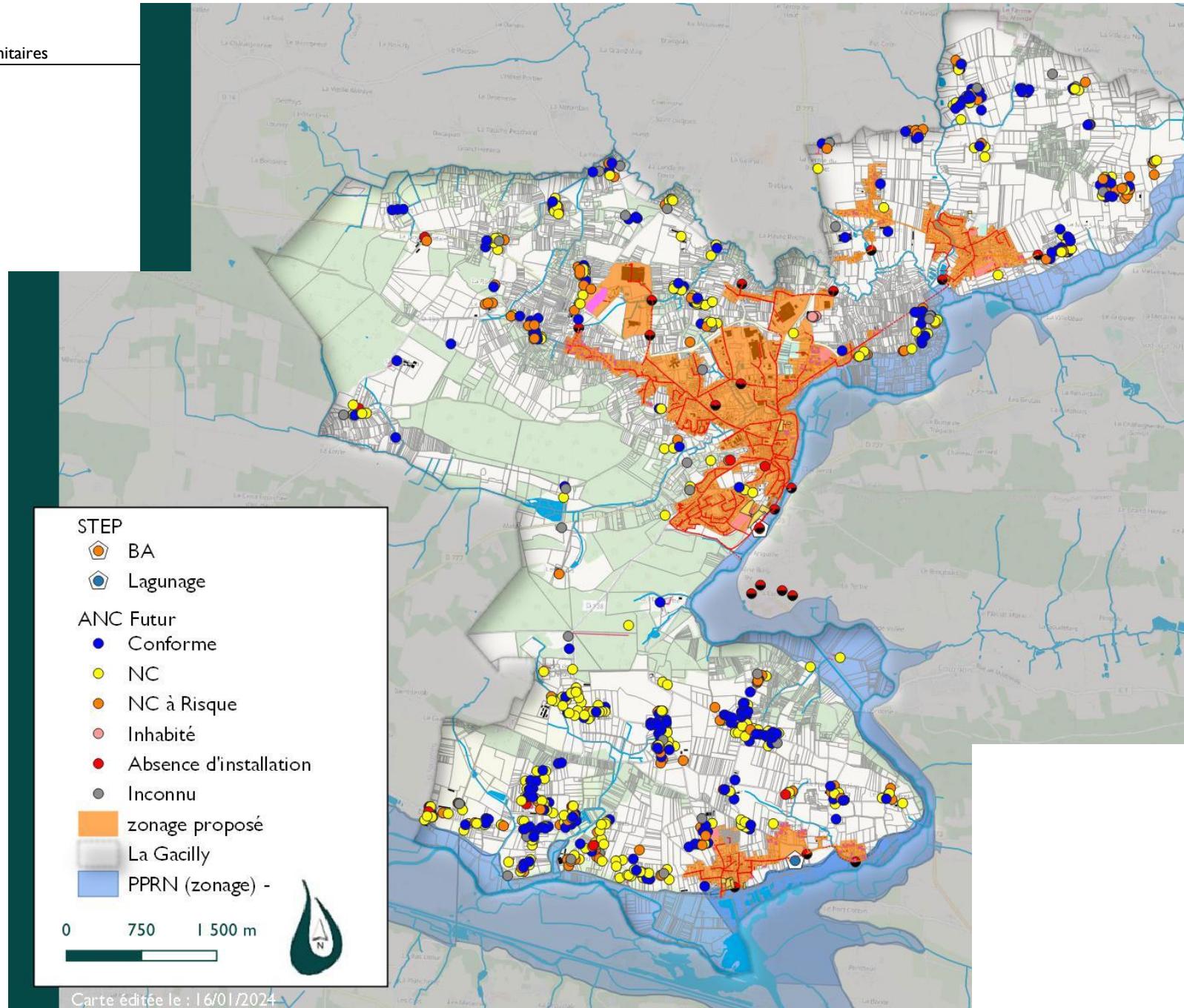
Parallèlement à cette politique pour accélérer l'amélioration du parc d'assainissement autonome, des projets d'extension de réseau en cours ou programmé pour 2024, devrait conduire, via le raccordement au réseau collectif à diminuer les assainissements non conformes (obligation de raccordement sous deux ans après installation du réseau collectif).

Sur la base des ANC géoréférencées, nous avons une connaissance sur 978 ANC : 29 absences d'installation et 134 NC à risque. Après raccordement sur les extensions de réseau, il ne restera que 688 ANC dont 21 absences d'installation seront raccordées, 119 ANC à risque.

Le parc est en renouvellement régulier via les créations, mais surtout les réhabilitations des installations autonomes. Sur le territoire d'OBC (Oust Brocéliande communauté) les contrôles des ANC ont été faits par des prestataires différents. OBC doit alors harmoniser et valider l'ensemble des contrôles.

L'absence majoritaire de campagnes territoriales et la fréquence de contrôle de 6 ans pour l'ensemble des ANC engendrent cette mise à jour sur une longue période (2017-2024). Un listing complet, à jour, sera disponible début 2025.





2.5 Évolution à l'échelle du PLU

2.5.1 Station d'épuration

Pour estimer l'apport futur des charges sur la station d'épuration, on retient :

Zones d'habitat :

- Un taux d'occupation de 3 habitants par logement (base de calcul retenu pour estimer les charges futures)
- Une charge de 48 g de DBO5/j par habitant,
- 1 Eq-hab (valeur européenne) = 60 g de DBO5/j
 - donc un logement = 2,4 Eq-hab
- 15 Eq-hab par hectare (petites industries)

Soit pour la Gacilly – La Chapelle Gaceline :

- Pour 202 logements (maximum), on aura 606 habitants et 484 Eq-hab raccordés à la station d'épuration.
- 3,9 ha de zones d'activités, soit 58 Eq-hab

L'extension des réseaux en cours permettra de raccorder 214 logements (aujourd'hui équipés d'ANC), soit 514 Eq-hab en plus.

La station recevra, au terme du PLU, un apport supplémentaire d'environ 1 056 Eq-hab. à traiter (4,8%).

Ajouter à la charge de pointe actuelle estimée à 8 507 Eq-hab, la station arrivera à 45% de sa capacité de traitement organique (9 563 Eq-hab).

Soit pour Glenac :

- Pour 18 logements (maximum), on aura 54 habitants et 43 Eq-hab raccordés à la station d'épuration.

L'extension des réseaux en cours permettra de raccorder 81 logements (aujourd'hui équipés d'ANC), soit 194 Eq-hab en plus.

La station recevra, au terme du PLU, un apport supplémentaire d'environ 238 Eq-hab. à traiter (48%). Ajouter à la charge de pointe actuelle estimée à 200 Eq-hab, la station arrivera à 87% de sa capacité de traitement organique (437 Eq-hab).

Afin de définir la pression de l'urbanisation sur la station d'épuration, les tableaux ci-dessous reprennent l'augmentation des charges attendues par les zones urbanisables, mais aussi par les extensions de réseau en cours ou à venir.



La Gacilly

Base de calcul d'I Eq-hab futur

Taux d'occupation d'un logement futur	3 habitants /logement															
Charge théorique	48 g de DBO5/j/par habitant															
Charge Eq-hab	60 g de DBO5/j/par habitant															
Zone d'activités	15 Eq-hab /hectare															
Débit sanitaire	90 l/j /Eq-hab															
Nombre de logement																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Extension de réseau et projet en cours</th> <th>Vacance</th> <th>ZA</th> <th>OAP</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>214</td> <td>80</td> <td>3.9</td> <td>122</td> <td>416</td> </tr> <tr> <td>514</td> <td>192</td> <td>59</td> <td>293</td> <td>1057</td> </tr> </tbody> </table>	Extension de réseau et projet en cours	Vacance	ZA	OAP	Total	214	80	3.9	122	416	514	192	59	293	1057
Extension de réseau et projet en cours	Vacance	ZA	OAP	Total												
214	80	3.9	122	416												
514	192	59	293	1057												
Eq-hab	5.0%															
Oraganique																
Charge moyenne	350 Kg DBO5/jour	63 Kg DBO5/jour	413 Kg DBO5/jour	33% 6 887												
Charge en pointe	510 Kg DBO5/jour		574 Kg DBO5/jour	46% 9 564												
Charge Maximale avec conventions au maximum	1146 Kg DBO5/jour		1210 Kg DBO5/jour	96% 20 162												
Hydraulique																
Charge P95 à l'étage	750 m ³ /jour	95 m ³ /jour	845 m ³ /jour	48%												
Charge P95 hors étage	1300 m ³ /jour	159 m ³ /jour	1459 m ³ /jour	82%												

Figure 16 : Evolution des charges attendues sur la station de la Gacilly

Remarque : des travaux de résorption des eaux parasites doivent être poursuivis pour accepter les nouveaux effluents.

Glénac

Base de calcul d'I Eq-hab futur

Taux d'occupation d'un logement futur	3 habitants /logement												
Charge théorique	48 g de DBO5/j/par habitant												
Charge Eq-hab	60 g de DBO5/j/par habitant												
Zone d'activités	5 Eq-hab /hectare												
Débit sanitaire	90 l/j /Eq-hab débit en NHTI 150 l/j /Eq-hab												
Nombre de logement													
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>extension de réseau et projet en cours</th> <th>ZA</th> <th>PLU</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>81</td> <td>0</td> <td>18</td> <td>99</td> </tr> <tr> <td>194</td> <td>0</td> <td>43</td> <td>238</td> </tr> </tbody> </table>	extension de réseau et projet en cours	ZA	PLU	Total	81	0	18	99	194	0	43	238
extension de réseau et projet en cours	ZA	PLU	Total										
81	0	18	99										
194	0	43	238										
Oraganique													
Charge moyenne	10 Kg DBO5/jour	14 Kg DBO5/jour	24 Kg DBO5/jour	81% 406									
Charge Maximale	12 Kg DBO5/jour		26 Kg DBO5/jour	87% 437									
Hydraulique													
Charge moyenne de temps sec	20 m ³ /jour	21 m ³ /jour	41 m ³ /jour	55%									
Charge p95	40 m ³ /jour	36 m ³ /jour	76 m ³ /jour	101%									

Figure 17: Evolution des charges attendues sur la station de la Glenac



2.5.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

Les orientations de raccordement sont présentées par zones à partir de la page 39.

Sur le plan annexé, les tracés des futurs réseaux eaux usées et postes de refoulement sont donnés à titre indicatif. Les emplacements des canalisations ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.

3 Eaux pluviales

3.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

Les plans de réseau des eaux pluviales ont été réalisés à partir des plans des anciennes annexes sanitaires, et du schéma directeur.

Les trois zones agglomérées de la Gacilly se situent sur les bassins versants de l'Aff et de ses affluents :

- Le ruisseau de Fondelienne qui traverse l'agglomération de La Chapelle Gaceline,
- Le ruisseau de Rahun au Nord de la Gacilly,
- Le ruisseau de Brelles au Sud de la Gacilly (présence de l'étang de Rocquennerie)
- Le ruisseau de Choisel, affluent de l'Oust à Glenac.

La gestion des eaux pluviales est assurée en régie par la commune (entretien, curage...).

Glenac

Sur les secteurs agglomérés de Glenac, il n'existe pas d'ouvrage de gestion des eaux pluviales. La collecte se fait par des réseaux de canalisations et de fossés vers l'Aff et l'Oust au Sud. Un projet d'urbanisation au Nord du Bourg réalisera un bassin d'orage et une noue tel que défini dans le Permis d'Aménager (PA).



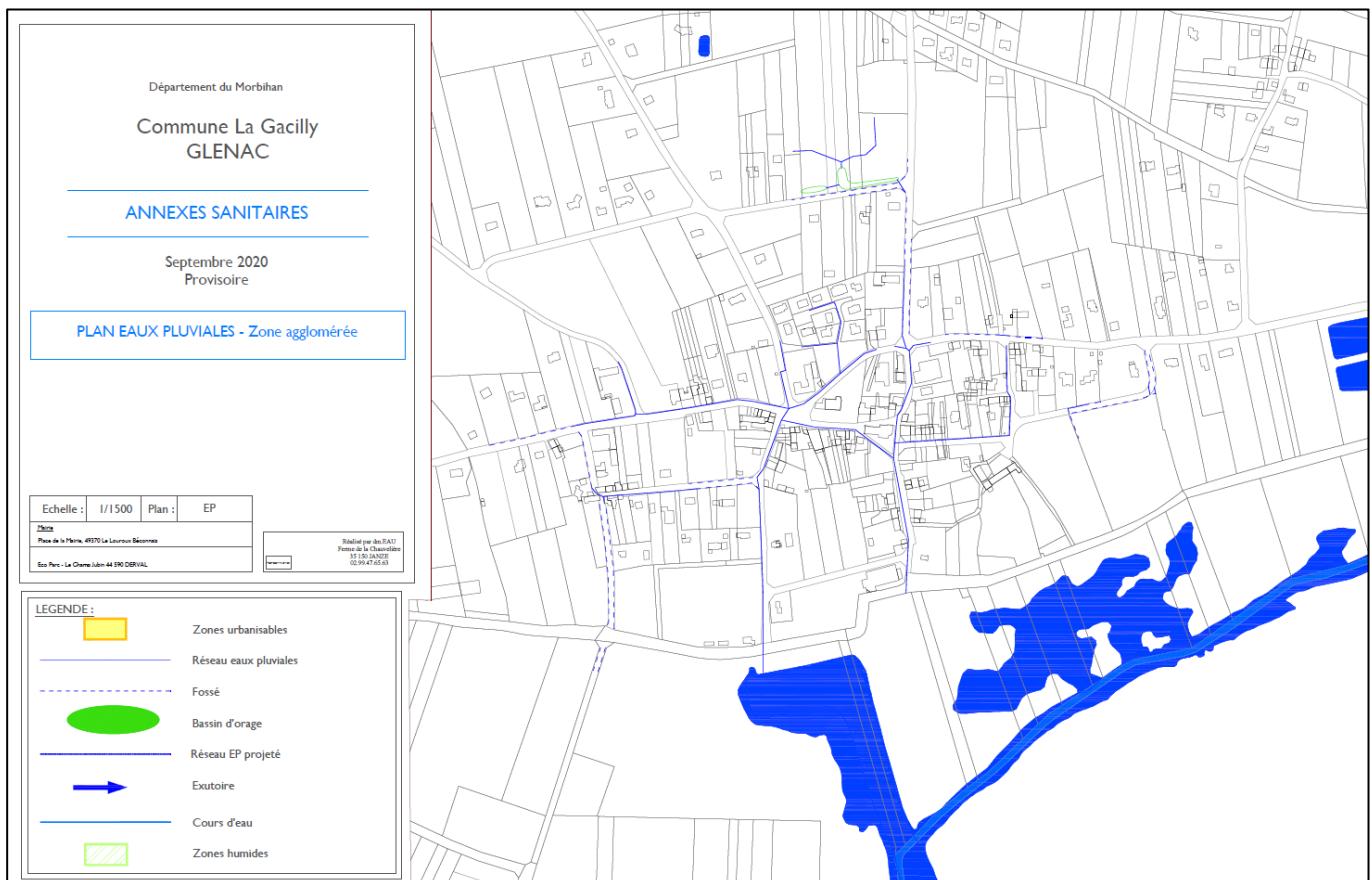


Figure 18 : Plan des réseaux d'eau pluviales Glenac

La Chapelle Gaceline

Sur l'agglomération de la Chapelle Gaceline, le réseau est principalement orienté vers l'étang présent au cœur du bourg. Seul un lotissement, plus récent, au Nord-est est géré par un bassin d'orage à l'Est des terrains de Football.

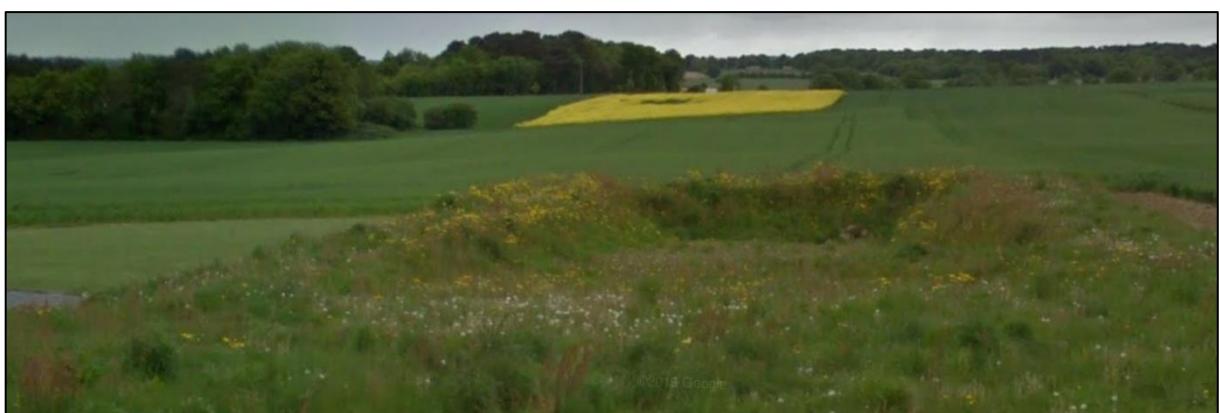


Figure 19 : bassin d'orage à la Chapelle Gaceline.



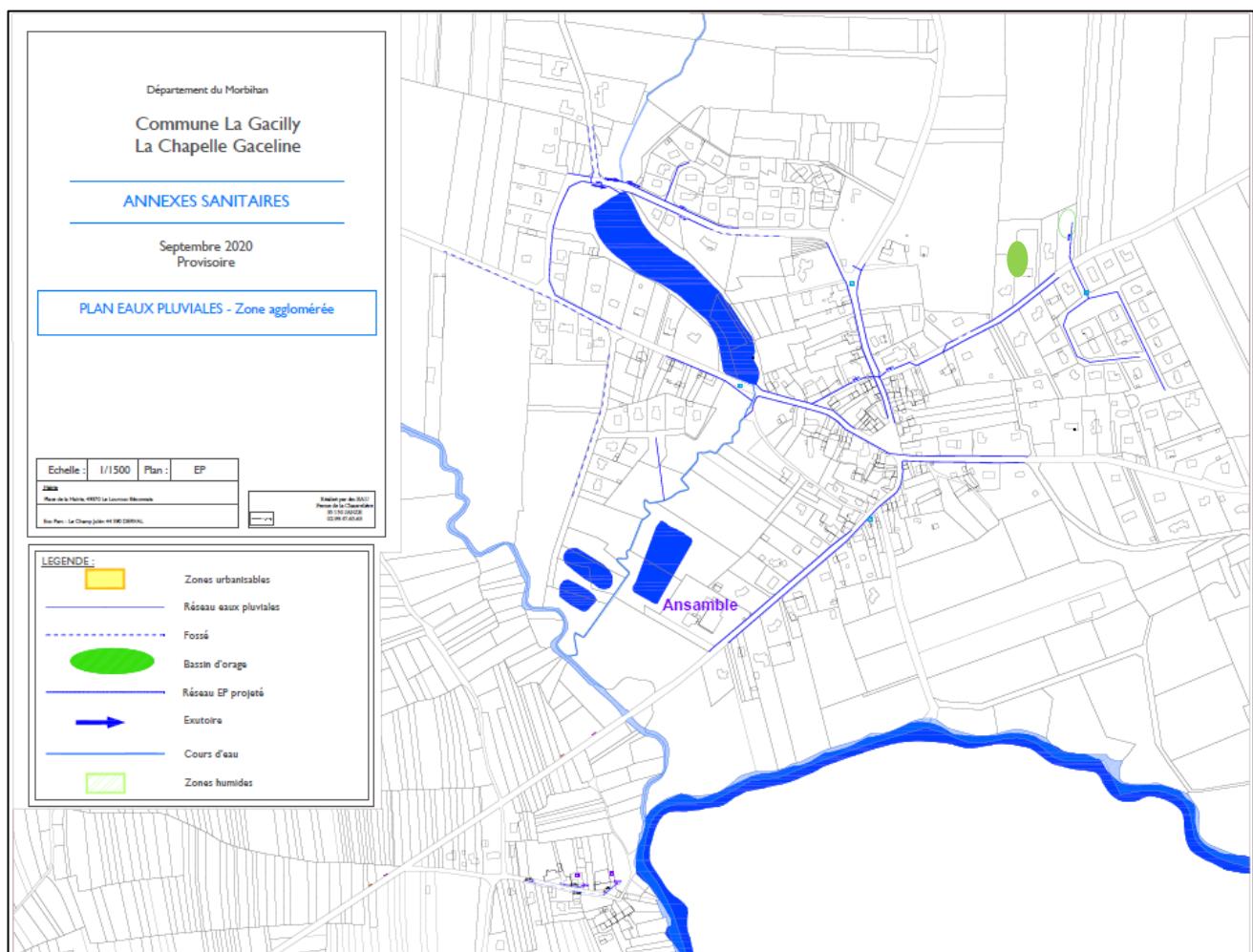


Figure 20 : Plan des réseaux d'eau pluviales : la Chapelle Gaceline.

La Gacilly

Pour la Gacilly, les réseaux ont été diagnostiqués en 2010 par SCE. La gestion des eaux pluviales a alors fait l'objet d'un schéma directeur des eaux pluviales et d'un zonage d'assainissement.

Réseau de collecte des eaux pluviales à La Gacilly (ancienne commune)



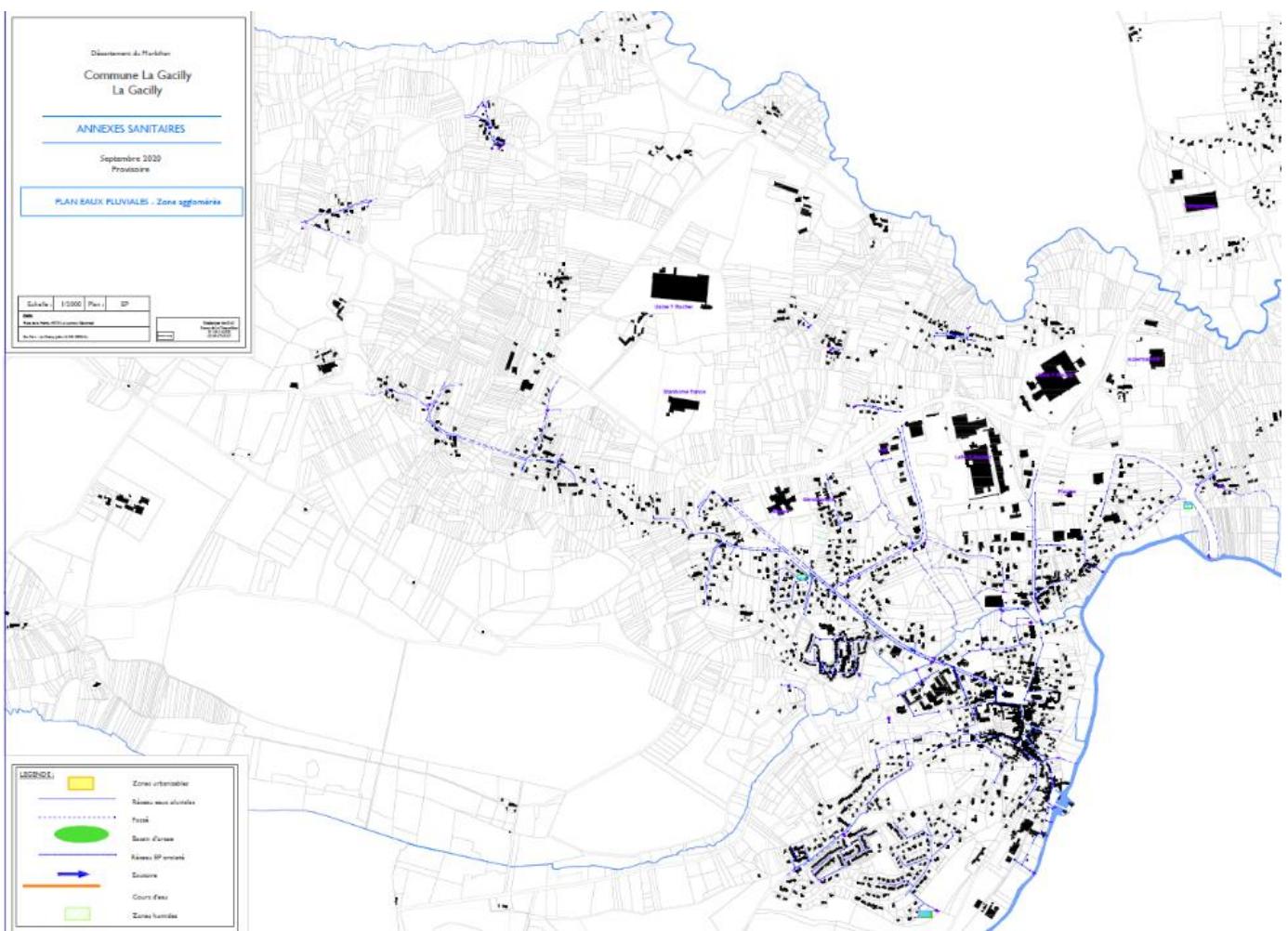


Figure 21 : Plan d'évacuation des eaux pluviales de la Gacilly

Le système de collecte des eaux pluviales est composé de canalisations dont les diamètres varient de 200 à 800mm.

Le linéaire de réseaux est évalué à 16,7 km de canalisations, et 21,5 km de linaire de fossés.



3.1.1 Zones de stockage existantes

Sur le secteur aggloméré la Gacilly, 3 ouvrages de gestion des eaux pluviales ont été réalisés :

BRI	BR2	BR3
<u>Rue de la Liberté : BT pour lotissement</u>	<u>Sud-ouest Rondpoint Ville aux Ainées</u>	<u>Bel Orient : lotissement</u>
		
<u>300 m³</u>	<u>300 m³</u>	<u>640 m³</u>
<u>14.6 ha</u>	<u>3 ha</u>	<u>5,4 ha</u>

Figure 22 : Présentation de synthèse réalisée à partir du rapport diagnostic des réseaux d'eaux pluviales

Depuis 2010 au moins 3 bassins ont été réalisés : Bassin de rétention de l'Ehpad et d'un lotissement y attenant et 1 à Bel Orient (bassin en cascade)

Remarques : Rue Saint Vincent, rue Lafayette : Priorité I : Les regards mixtes de la rue Saint Vincent occasionnant des désordres en surversant dans le réseau d'eaux usées et donc en provoquant des surcharges hydrauliques au droit de la station d'épuration, les échanges entre les deux réseaux seront supprimés. Ces aménagements ont été chiffrés dans le cadre du programme de travaux du réseau d'assainissement eaux usées. Le réseau de la rue Lafayette étant sous-dimensionné, des buses de délestage sont préconisées place du Général de Gaulle afin de diriger une partie des flux vers la rue du Relais dont le réseau est sous-utilisé.

Les travaux ont été réalisés, permettant de supprimer les déversements au réseau Ep.



3.2 Évolution à l'échelle du PLU

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant une étude d'incidences doit notamment être déposé auprès de la police de l'eau.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées les cartes ci-dessous.

Le tracé des futurs réseaux eaux pluviales (voir plan) est à titre indicatif. Les emplacements ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.



Orientations d'aménagement



(I) Lande Saint-Pierre La Chapelle Gaceline

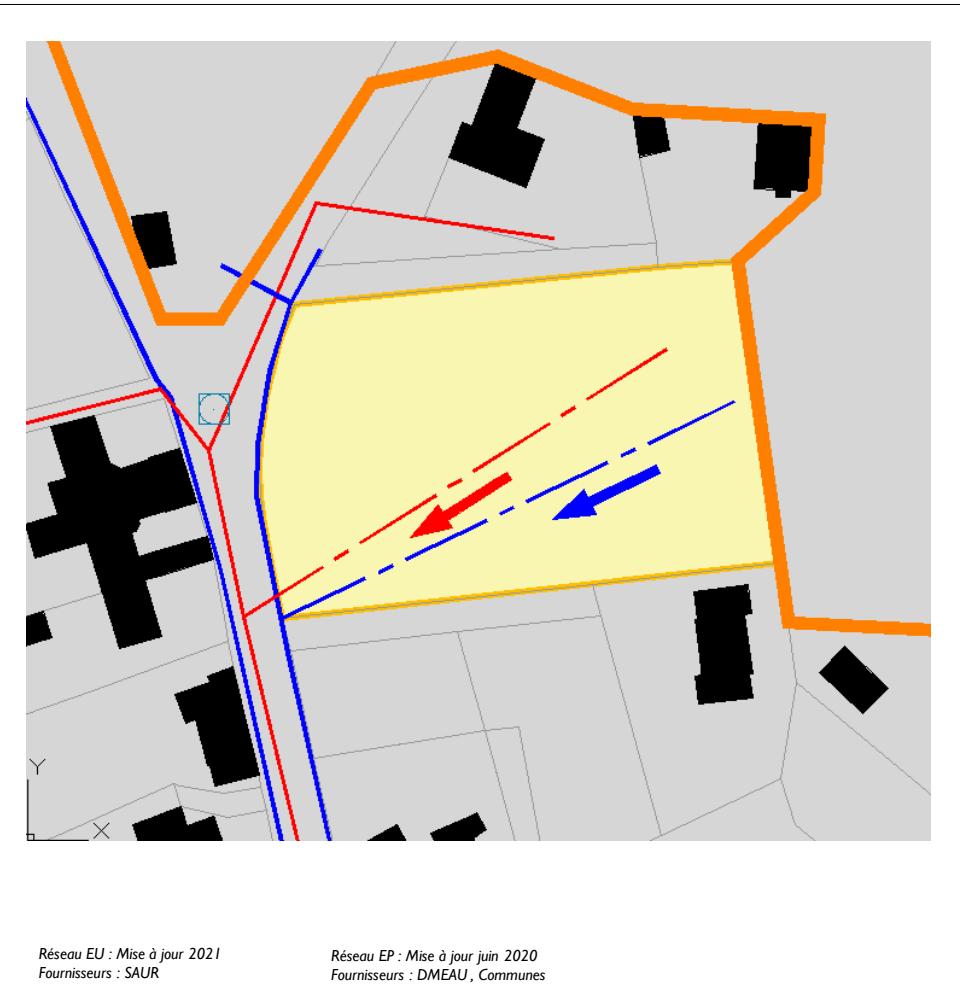
Informations générales

Commune : La Chapelle Gaceline

Surface utile : 0,43 ha

Type : IAUR

Nombre de logements 7



Réseau EU : Mise à jour 2021
Fournisseurs : SAUR

Réseau EP : Mise à jour juin 2020
Fournisseurs : DMEAU, Communes

Raccordement sur le réseau eaux usées

Le raccordement de cette zone au réseau d'eaux usées pourra être effectué sur le réseau gravitaire, Ø 200 PVC rue Yves Rochers (RD138). Les effluents transiteront par le PR de la ZI La Chalais.

Raccordement sur le réseau eaux pluviales

L'exutoire de cette zone est localisé au Sud-ouest. Les eaux pluviales rejoindront après régulation le réseau rue d'Yves Rocher.



(2) Le Clos du Presbytère La Chapelle Gaceline

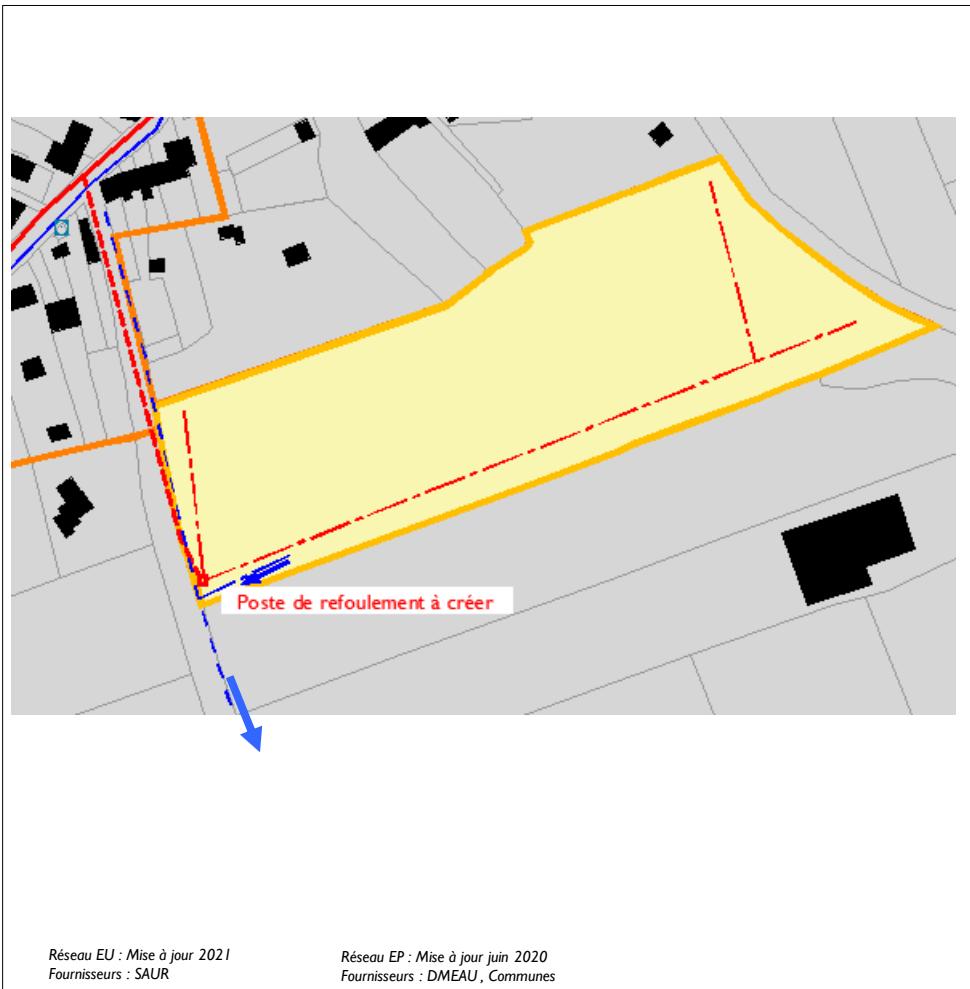
Informations générales

Commune : La Chapelle Gaceline

Surface utile : 1,97 ha

Type : IAUR

Nombre de logements 45



Raccordement sur le réseau eaux usées

Le raccordement de cette zone au réseau d'eaux usées pourra être effectué sur le réseau gravitaire, Ø 200 PVC rue du Rahun. Les effluents devront être relevés par un poste de refoulement.

Les eaux transitent ensuite par le PR de la ZI la Chalais

Raccordement sur le réseau eaux pluviales

L'exutoire de cette zone est localisé au Sud. Les eaux pluviales rejoindront après régulation le fossé en bordure du chemin.

Le fossé est connecté à l'Aff.

Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.



(3) Chemin des Chandelières La Gacilly

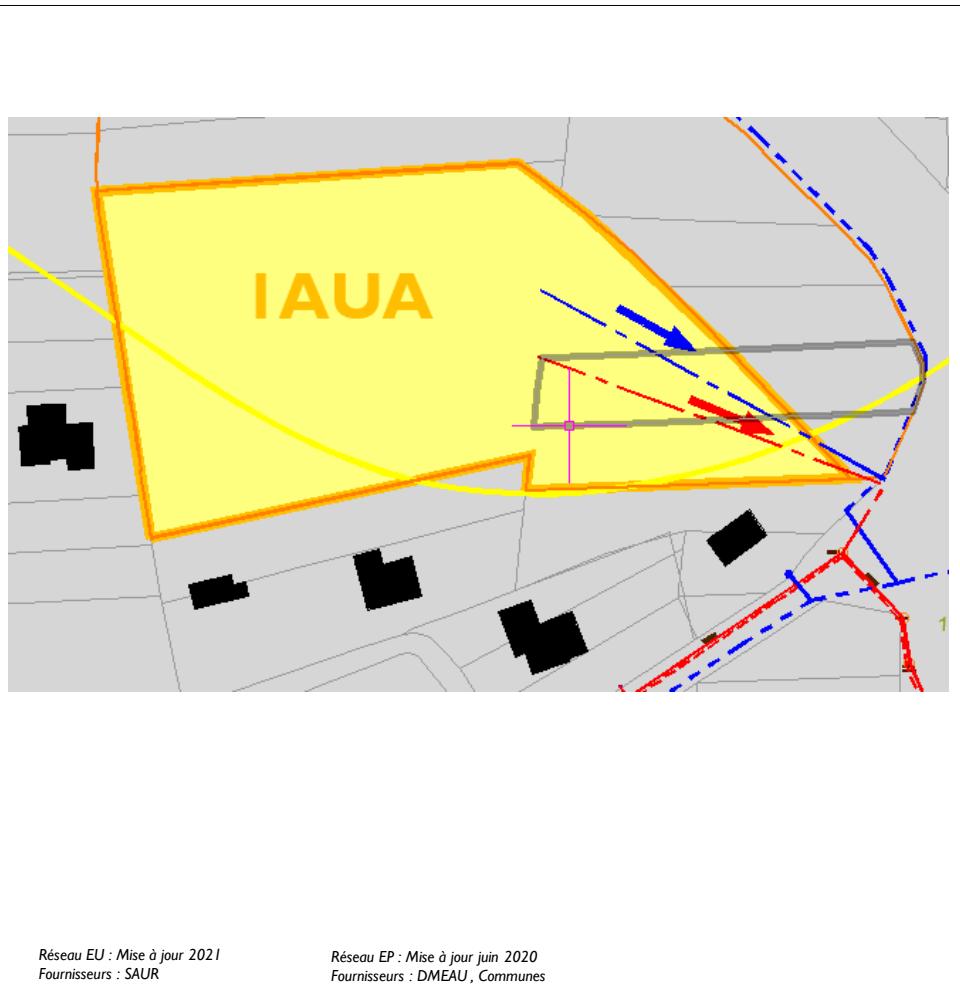
Informations générales

Commune : La Gacilly

Surface utile : 0,86 ha

Type : IAUR

Nombre de logements 15



Réseau EU : Mise à jour 2021
Fournisseurs : SAUR

Réseau EP : Mise à jour juin 2020
Fournisseurs : DMEAU, Communes

Raccordement sur le réseau eaux usées

La pente de la zone d'urbanisation s'incline vers le Sud-est. Le futur réseau se raccordera sur le réseau existant sur la voie Sud-Ouest du rond point de la Ville des Ainés. L'écoulement sera alors gravitaire vers le PR de la Ville des Ainées.

Raccordement sur le réseau eaux pluviales

L'exutoire de cette zone est localisé au Sud-est. Les eaux pluviales rejoindront après régulation le fossé en bordure de l'espace boisé au Nord.

Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.



(4) Les Villes Jeffs

La Gacilly

Informations générales

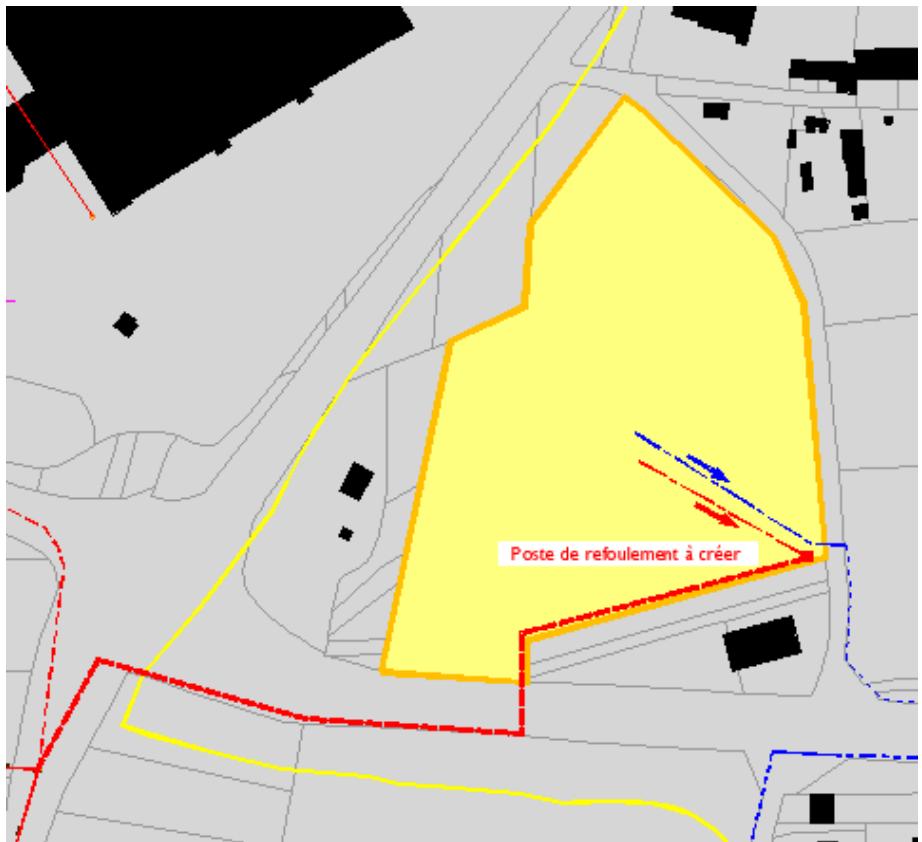
Commune : La Gacilly

Surface utile : ENAF 2,67 ha

Type : IAUA

Activités artisanales et/ou industrielles

Équipement (SDIS)



Raccordement sur le réseau eaux usées

Scénario 1 : Le raccordement sera réalisé sur le Ø 200 au Sud du rond point Av des Archers. Un Poste de refoulement sera mis en place au Nord de la zone urbanisable (PR + 400 m de refoulement)

Raccordement sur le réseau eaux pluviales

L'exutoire de cette zone est localisé au Sud-est. Les eaux pluviales rejoindront après régulation le fossé du Chemin des villes Jeffs.

Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.



(5) Rue Antoine Monteil (ancienne Gendarmerie)

La Gacilly

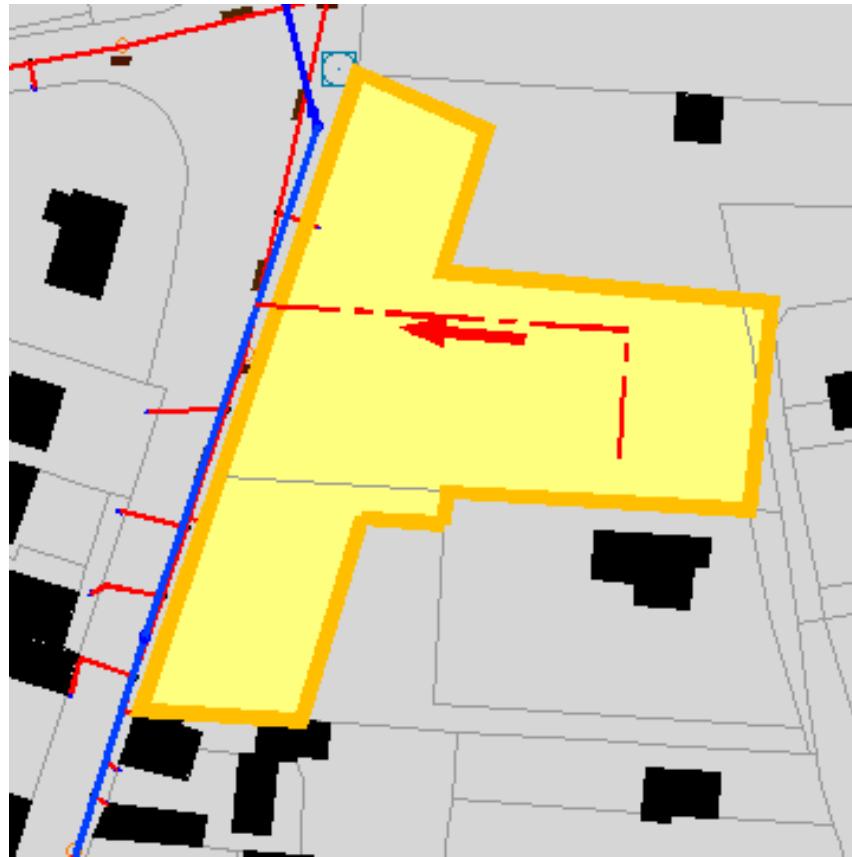
Informations générales

Commune : La Gacilly

Surface utile : 0,59 ha

Type : IAUC

Nombre de logements 13



Raccordement sur le réseau eaux usées

La pente de la zone s'oriente vers l'Ouest , il faudra se raccorder sur le réseau existant rue Antoine Monteil.

Raccordement sur le réseau eaux pluviales

L'exutoire de cette zone est localisé à l'Ouest rue Antoine Monteil. Les eaux pluviales rejoindront après régulation le réseau.



(6) Rue Hollersbach La Gacilly

Informations générales

Commune : La Gacilly

Surface utile : 2,28 ha

Type : IAUR I AUG

Nombre de logements 41 + aire de camping-cars



Réseau EU : Mise à jour 2021
Fournisseurs : SAUR

Réseau EP : Mise à jour juin 2020
Fournisseurs : DMEAU, Communes

Raccordement sur le réseau eaux usées

Le raccordement de cette zone au réseau d'eaux usées pourra être effectué sur le réseau gravitaire, Ø 200 PVC rue de la Touche. Les effluents transiteront par le PR de la Gare.

Raccordement sur le réseau eaux pluviales

L'exutoire de cette zone est localisé au Nord. Les eaux pluviales rejoindront après régulation le fossé en bordure de l'espace boisé au Nord.

Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.



(7) Quartier de l'Aff La Gacilly

Informations générales

Commune : La Gacilly

Surface utile : 0,47 ha

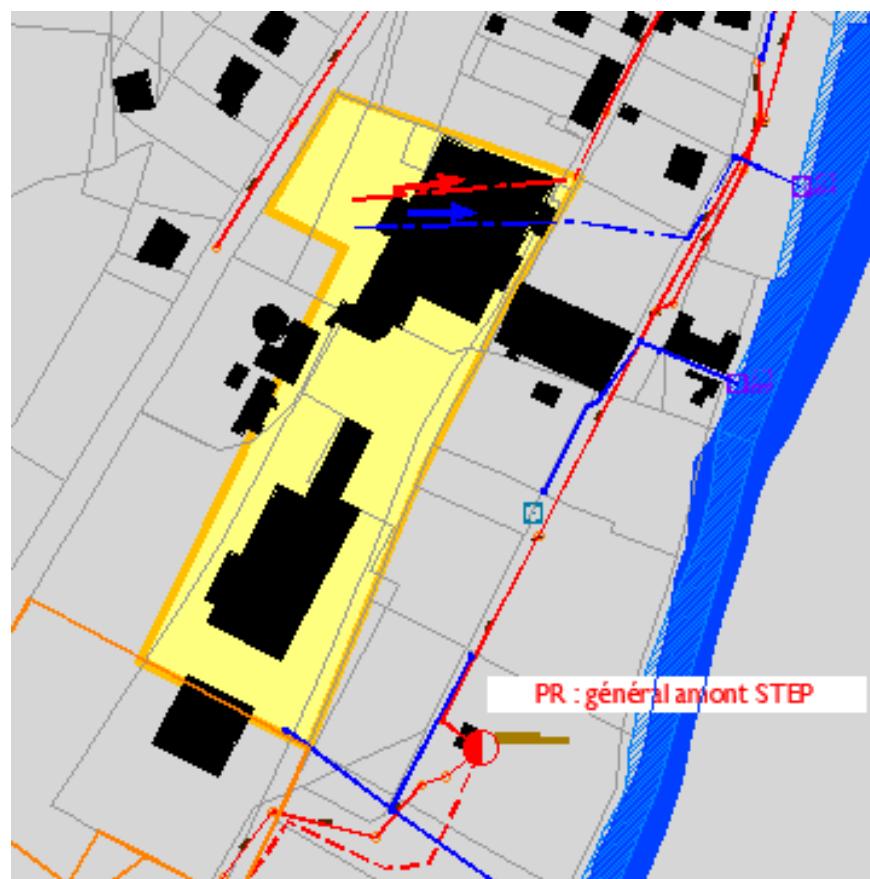
Type : I AUG UC/NL

Nombre de logements 11



Raccordement sur le réseau eaux usées

Le raccordement de cette zone au réseau d'eaux usées pourra être effectué sur le réseau gravitaire, Ø 150 PVC chemin des marbriers.



Raccordement sur le réseau eaux pluviales

Les exutoires de cette zone sont localisés à l'Est. Les eaux pluviales rejoindront après régulation les réseaux rue de l'Aff.

Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.



(8) La Lande Badin Glénac

Informations générales

Commune : Glénac

Surface utile : 1,04 ha

Type : I AUE

Nombre de logements 18



Réseau EU : Mise à jour 2021
Fournisseurs : SAUR

Réseau EP : Mise à jour juin 2020
Fournisseurs : DMEAU, Communes

Raccordement sur le réseau eaux usées

Le raccordement de cette zone au réseau d'eaux usées pourra être effectué sur le réseau gravitaire, Ø 200 PVC rue du Calvaire.

Raccordement sur le réseau eaux pluviales

L'exutoire de cette zone est localisé au Sud-ouest. Les eaux pluviales rejoindront après régulation le fossé de voirie rue du Calvaire.

Le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau.



(9) Ilot rue du Marais Glénac

Informations générales

Commune : Glénac

Surface utile : 0,99 ha

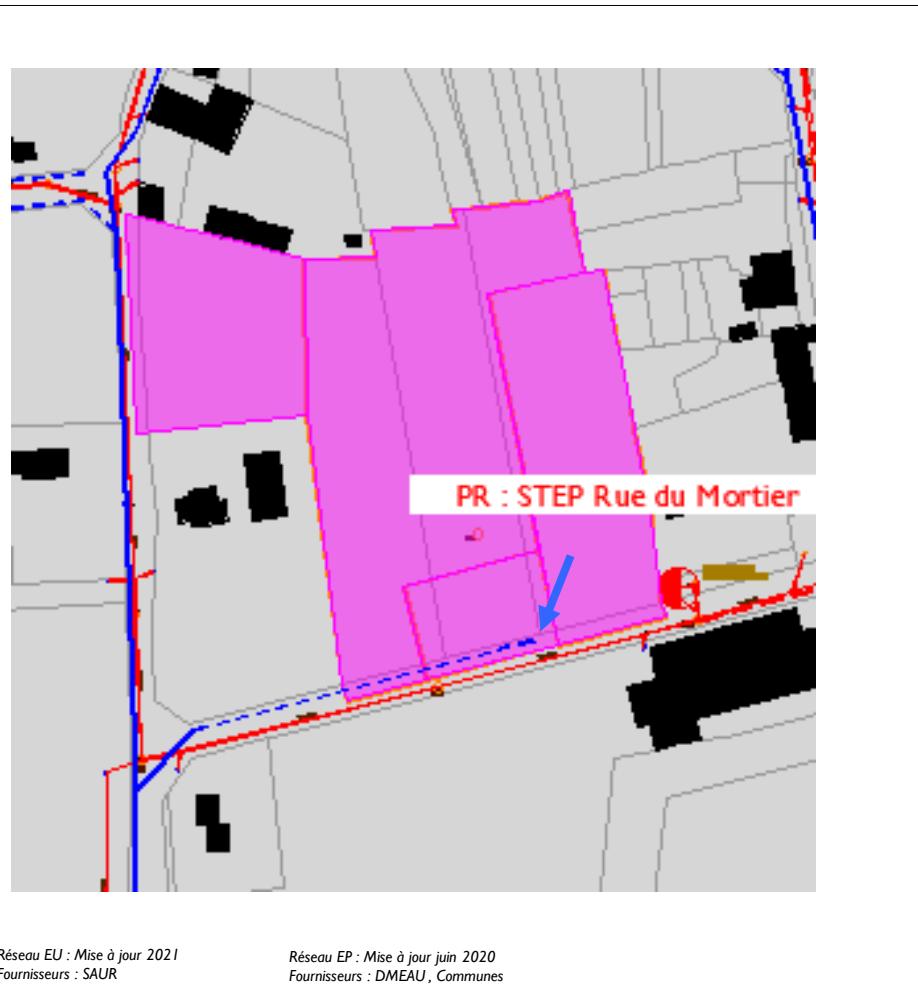
Type : I AUG

Nombre de logements équipement



Raccordement sur le réseau eaux usées

Aucun équipement ne nécessitera un raccordement au réseau d'eaux usées



Réseau EU : Mise à jour 2021
Fournisseurs : SAUR

Réseau EP : Mise à jour juin 2020
Fournisseurs : DMEAU, Communes

Raccordement sur le réseau eaux pluviales

Les exutoires de cette zone sont localisés à l'Est. Les eaux pluviales rejoindront après régulation le les réseaux rue de l'Aff.



4 Eau potable

4.1 Données générales

La compétence eau potable est assurée par Eau du Morbihan. Seule la défense incendie est une compétence communale.

Sur le territoire de la commune de la Gacilly, la gestion de l'eau potable est déléguée à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

4.1.1 Eau du Morbihan

Sur le territoire de La Gacilly, les compétences : Transport, production d'eau potable et distribution sont assurées par "Eau du Morbihan".

Depuis 2018, le syndicat se compose de 224 communes, 284 000 abonnés pour les compétences transport et production et 113 communes pour la distribution.

Périmètre Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2019	Population DGF 2019
Au titre des compétences Production et Transport	477 045	544 226
Au titre de la compétence Distribution	197 840	221 218

(Sources : population INSEE mise à jour en décembre 2019 + population DGF 2019 pour la part des résidences secondaires)

Figure 23 : Estimation de la population desservie (RPQS 2019 Eau du Morbihan)

"Eau du Morbihan" assure la distribution d'eau potable vers les collectivités par 6 935 km de canalisation de distribution et 270 km de canalisations en interconnexion. Le patrimoine de production est composé de 54 unités de production d'eau potable, 56 réservoirs et 4 stations de reprise.



Figure 24 : Carte des interconnexions de sécurisation départementale

Situation au 1er janvier 2020 (site : Eau du Morbihan)



A l'échelle de "Eau du Morbihan", il existe des modes de gestion différents : 3 régies, 18 marchés de prestation de services et 17 délégations de service public (affermage).

La commune de la Gacilly appartient au territoire de OBC (De l'Oust à Brocéliande Communauté). Le périmètre CT Oust aval / BVO est géré en affermage par la SAUR jusqu'au 31/12/2021 pour la distribution et jusqu'en 2022 pour la production et le transport.

La **société SAUR** a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Eau du Morbihan garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

4.1.2 Ressource en eau

La commune de la Gacilly est alimentée par plusieurs ressources, héritage de l'ancien découpage administratif. Glenac, au Sud est alimenté par l'eau issue de l'usine de production de Bellée, à Saint-Congard (eau de surface : prélèvement sur l'Oust et la Cliae) et les anciennes communes de La Chapelle Gaceline et La Gacilly sont alimentée par les unités de production de Carentoir (prélèvements en eau souterraine) à Carentoir.

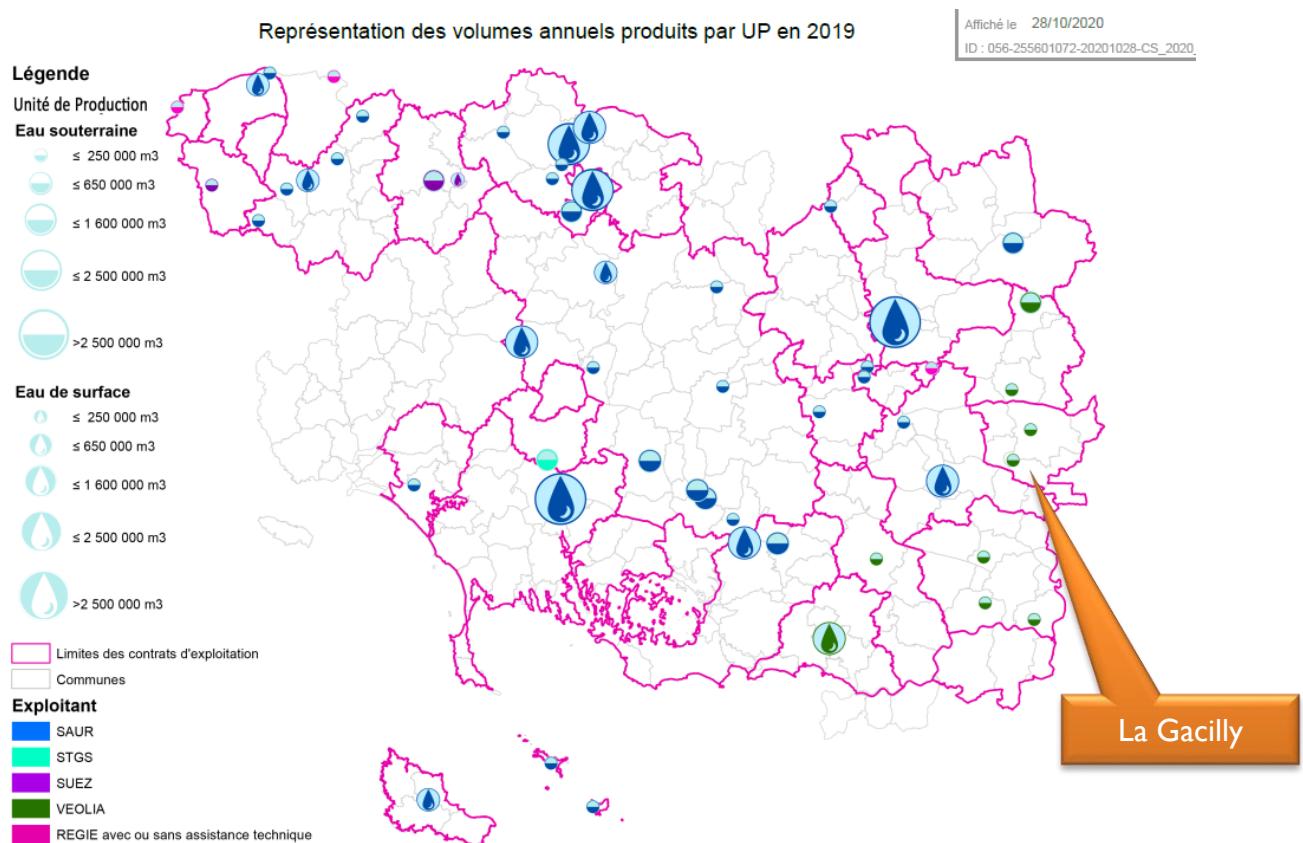


Figure 25 : Volumes de production (RPQS 2019 Eau du Morbihan)



4.1.3 Alimentation de la commune en eau potable

La commune nouvelle de la Gacilly est composée des trois anciennes communes de La Gacilly, la Chapelle Gaceline, et Glenac. A l'échelle de la commune il existe deux ouvrages de stockage de 1500 m³ et 300 m³ (réserve incendie). Ces réservoirs sont situés dans la zone agglomérée de la Gacilly, au Sud du Chemin de la Bergerie.

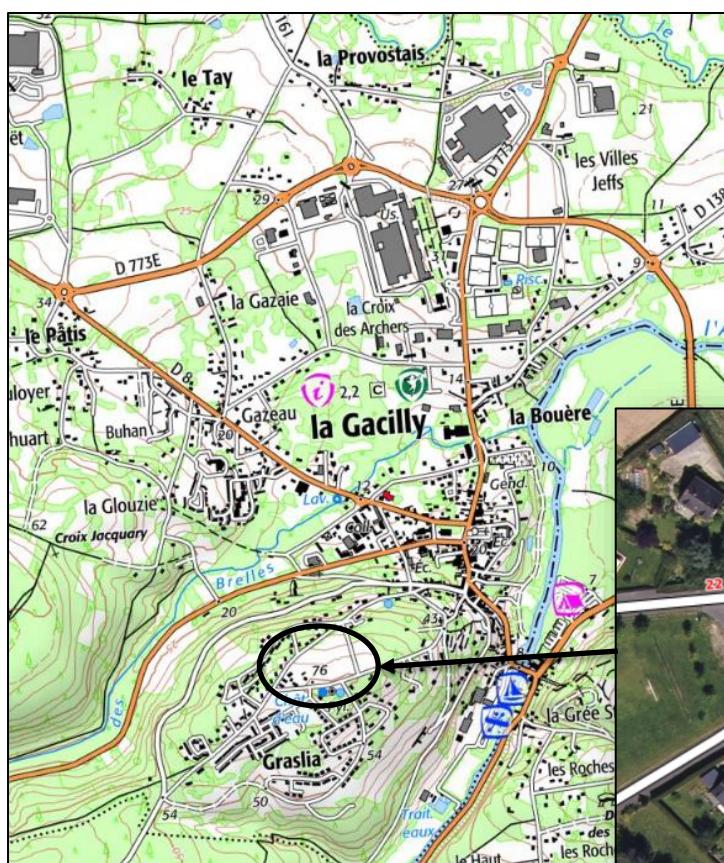
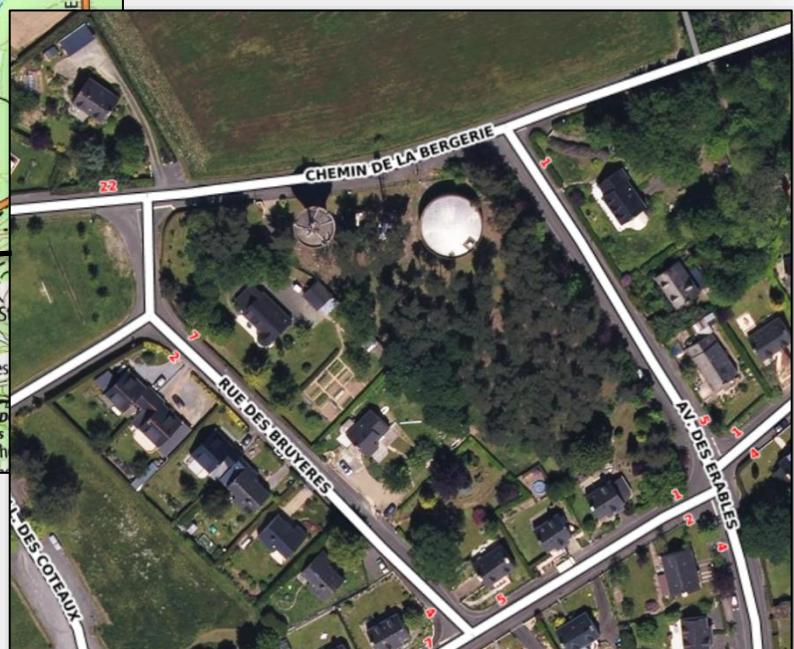


Figure 26 : Réservoirs de Gralia au Sud du secteur aggloméré de la Gacilly (à gauche réserve incendie, à droite réservoir de stockage)



L'approvisionnement en eau potable des trois zones agglomérées se fait :

Pour la-Chapelle-Gaceline : La distribution de l'eau potable se fait par un bouclage. Les canalisations proviennent de Carentoir : A l'Ouest une canalisation 100 PVC le long de la route au sud de la Moraie et au Nord une canalisation 90 PVC le long de la RD 138 (parc animalier).

Pour La Gacilly : L'eau est distribuée depuis une canalisation principale 200 PVC qui longe la RD 8 à l'Ouest, depuis Carentoir.

Pour Glenac : l'eau est acheminée par un bouclage depuis des canalisations provenant des Fougerêts : Au sud, une canalisation 100 Amiante ciment le long de la RD 1449 (Les rues Nevoux) et une canalisation 90 PVC au niveau de la Marandais/ le château de la Forêt Neuve.



En 2019, le nombre de branchements sur la commune s'élevait à 2 224 :

- 489 branchements sur la commune déléguée de Glenac ($63 \text{ m}^3 / \text{branchement / an}$)
- 1373 branchements sur la commune de La Gacilly ($89 \text{ m}^3 / \text{branchement / an}$)
- 362 branchements sur la commune déléguée de la Chapelle Gaceline ($75 \text{ m}^3 / \text{branchement / an}$)
-

A l'échelle de "Eau du Morbihan", la consommation moyenne en 2019 par branchement était de 74 m^3 par an soit environ 110 l/j/habitant.

4.1.4 Evolution du système d'alimentation en eau potable

D'après le délégataire et "Eau du Morbihan", il n'existe pas de problème d'approvisionnement ni de problème de sécurité concernant la pression nécessaire à la défense incendie.

Aucun travaux de sécurisation ou de renforcement n'est prévu sur la commune de la Gacilly

4.1.5 Service incendie

La défense incendie est assurée par 82 hydrants répartis sur l'ensemble du territoire communal. Ce patrimoine est composé de 69 poteaux incendies et 13 réservoirs

Dans le rapport de gestion, 17 poteaux incendies sont notifiés "Non conforme" dû à l'absence d'information concernant la pression requise. Cependant ils sont tous accessibles et en service.

En effet, afin d'être conforme, les poteaux incendies doivent notamment assurer un débit de $60 \text{ m}^3/\text{h}$ avec une pression de 1 bar pendant deux heures.

La répartition des hydrants devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir la totalité des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.

Les accès notifiés au cours d'eau (notamment Glenac) devront être valider par le SDIS.

4.2 Evolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

- **Zone agglomérée** : L'alimentation eau potable de la zone agglomérée est assurée par les canalisations en provenance des Fougerêts
- **(1) Lande Saint-Pierre - La Chapelle Gaceline** : Raccordement par une antennes vers le réseau 125 PVC rue Y Rocher.
- **(2) Le Clos du Presbytère - La Chapelle Gaceline** : Une antenne sera créée depuis la canalisation 90 PVC impasse de l'Ourme.



- **(3) Chemin des Chandelières La Gacilly :** l'alimentation sera réalisée par un bouclage entre les deux canalisation Ø 50 PVC allée de Villes Jeffs et rue de la Bouère
- **(4) Les Villes Jeffs La Gacilly :** L'alimentation se fera par un bouclage entre la canalisation Ø 140 PVC à l'Ouest et la Ø 75 PVC à l'est.
- **(5) Rue Antoine Monteil (ancienne Gendarmerie) La Gacilly :** Une antenne sera créée à partir de la Ø 110 PVC rue Antoine Montreil.
- **(6) Rue Hollersbach et (7) Quartier de l'Aff La Gacilly :** L'alimentation se fera à partir d'une antenne depuis la canalisation Ø 160 PVC rue d'Hollersbach.
- **(8) La Lande Badin Glenac :** Un bouclage pourra être réalisé entre les antennes au Nord et à l'Ouest.
- **(9) Le port fluvial Glenac :** Si besoin, une antenne pourra être réalisée depuis la rue des Mortier.

Le tracé du futur réseau eau potable est à titre indicatif. Les différents projets prévus sur la commune de Saint Aubin du Cormier devront être présentés à Liffré-Cormier Communauté pour le raccordement au réseau eau potable.



5 Gestion des déchets

5.1 Plan départemental de Gestion

Le plan de Prévention et d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, sur le département du Morbihan a été révisé et validé en décembre 2012.

Ce document :

- *Dresse un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;*
- *Recense les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,*
- *Enonce les priorités à retenir tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles*

Le PEDMA est un outil de planification à long terme (révisé au plus tard 12 ans après son approbation).

Ce document est surtout un instrument dynamique et évolutif, permettant de déterminer et hiérarchiser les moyens permettant de remplir les objectifs visés par le code de l'environnement (L 541-14 et R 541-11 à 15)

Conformément au code de l'environnement : "Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination"

Sa mise en œuvre est donc assurée par les acteurs privés et les ECPI (Collectivités, Industriels, PME, usagers...).

Sur la commune de la Gacilly d'Oust à Brocéliande communauté qui assure la gestion, le recyclage et l'élimination des déchets ménagers sur des sites conformes à la réglementation en vigueur.

Le PLU est compatible avec les projets d'intérêt général développés dans le PEDMA 56.



5.2 Présentation de l'Oust à Brocéliande communauté (OBC)

La Communauté de Communes OBC a la compétence Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (délégué au SITTON MI) depuis sa création en 2017. Elle assure la collecte et le traitement des déchets de 19 communes des 26 communes de la communauté de communes, soit une population de 39 069 habitants.

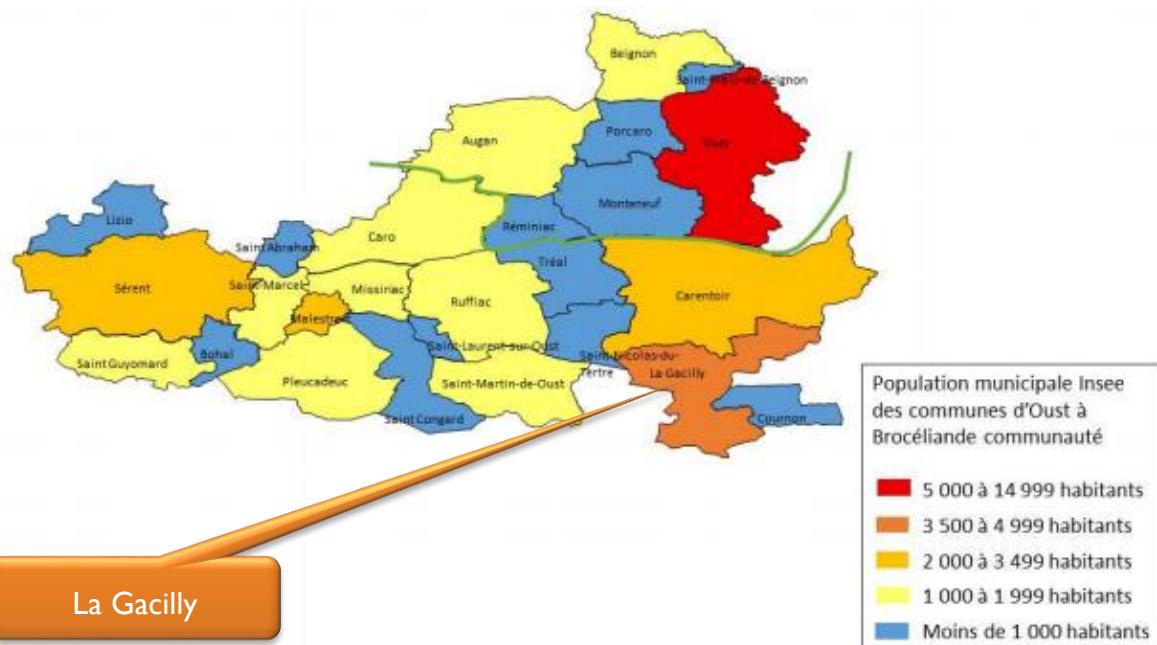


Figure 27 : Extrait du Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés - 2019 (PLPDMA)

OBC emploie directement 17 agents.

Les compétences se répartissent selon les services suivants :

Collecte

- Collecte de proximité des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables
- Collecte sélective du verre et du papier en apport volontaire (SUEZ)
- Exploitation des déchèteries en régie.

Traitement délégué au SITTON MI

- Transfert des déchets
- Tri ou traitement des déchets par des prestataires de service

5.3 Gestions des déchets

Les biodéchets

Pour les habitants possédant un extérieur, l'acquisition de composteurs est proposée. L'objectif de cette action est de diminuer de 100 tonnes par an d'ordure ménagères (économie de 10 000 euros/an). Un point d'apport volontaire pour les biodéchets a été mis en place dans le centre-ville en septembre 2023.



Les Ordures Ménagères

La collecte est réalisée en « Porte à Porte ». Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont déposés dans des bacs roulants vert.

La collecte des ordures ménagères à lieu les semaines paires

Lundi : La Gacilly

Mardi : La Gacilly centre, parcs d'activités,

Mercredi : La Chapelle Gaceline (La Déhannaie, La Ville Erma, La Ville janvier)

Jeudi : La Chapelle Gaceline, la Gacilly campagne Ouest

Vendredi : Glenac.

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont envoyées en incinération, à Rennes, avec récupération de l'énergie (45 000 MWh thermique /an).

En 2022, c'est 4 949 tonnes d'OMR collectées soit 179 kg/habitant.

Au premier trimestre 2024, les bacs jaunes seront pucés, sur le secteur de la Gacilly.

Les déchets recyclables

La collecte est réalisée en "Porte à porte". Les déchets emballages sont triés et placés dans des bacs jaunes par les particuliers. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau...), cartonnés (briques de lait...) et métalliques (boîtes de conserve...) et, depuis 2020, tous les emballages alimentaires en plastique et métalliques.

La collecte des déchets recyclables à lieu les mêmes jours que la collecte des ordures ménagères en semaine impaire.

Une fois collectés, les emballages, les papiers recyclables sont envoyés au centre de tri PAPREC au RHEU.

Verre

Les déchets de type Verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes d'apport volontaire (CAV) à verre mis à disposition.

Papier

La collecte du papier se fait via des bornes d'apport volontaire à proximité de celles pour le verre.

En 2022, c'est 1 630 tonnes d'emballages et papiers, et 1 652 tonnes de verre collectés soit en kg/habitant.



Les différents matériaux sont triés et conditionnés puis envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.



Figure 28 : Extrait du site du SITTON MI

Déchèterie

Dans les 3 déchetteries gérées par OBC, sont collectés les déchets encombrants ou dangereux qui ne trouvent pas leur place dans la collecte ordinaire.

La déchetterie la plus proche se trouve sur la commune Carentoir, parc d'activités de l'Epine, au Sud de l'agglomération.

Déchèterie	2017
Sérent	2 331 tonnes
Ruffiac	549 tonnes
Plateforme Bois et Déchets Verts de Sérent (collecte ces flux pour Ruffiac)	3 085 tonnes
Carentoir	3 322 tonnes
Total	9 287 tonnes

Figure 29 : Extrait du PLPDMA – 2019)



6 Annexes

Rapport des Hydrants



Commune Nouvelle de La Gacilly
(Fusion des communes historiques de La Gacilly, La Chapelle Gaceline et Glénac)
GESTION DES HYDRANTS

NOM_SERVICE_PUBLIC_DECI	COMMUNE	NUMERO_PEI	Coord_X	Coord_Y	Type	Prive_Public	PRESSION_DEBIT_REQUIS_ou_PRESSION_60M3H	DEBIT_SOUS_1_BAR	VOLUME_EAU_MINIMUM	DIAmetre_Conduite	DATE_CONTROLE_PERIODIQUE	ACCESSIBILITE	NOM_EXPLOITANT_RESEAU_EAU_POTABLE	NUMERO_ASTREINTE_EXPLOITANT	DEPLACE_DEPUIS_DERNIER_CONTROLE	PEI_HORS_SERVICE	PEI_SUPPRIME	ADRESSE	MARQUE	MODELE	ANNEE_DE_POSE	CONFORMITE	
Nom de la commune ou EPCI en charge de la DECI	N°Insee	ex : 561210301	Lambert 93	Lambert 93	PI100	Privé	Bar	M3/H	M3	mm	jj/mm/aaaa	Conforme	SERVIE EPUBLIC COMMUNEEPC									O / N	
LA GACILLY	56061	560610001	315929	6752446	PI100	Public	7	Sans Objet		160	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DE L'AFF - L'ABATTOIR	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610002	315995	6752612	PI100	Public	7	Sans Objet		110	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LE BOUT DU PONT PLACE DE LA FERRONNERIE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610003	315890	6752893	PI100	Public	1,3	Sans Objet		140	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		PLACE DU GENERAL DE GAULLE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610004	315957	6753025	PI100	Public	1,2	Sans Objet		110	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DES GRAVEURS PLACE DE L'EGLISE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610005	316061	6753030	PI100	Public	Sans Objet	51		110	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE FRANCOISE D'AMBOISE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610006	315982	6753269	PI100	Public	1,9	Sans Objet		110	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		AV, DES ARCHERS CH, DE LA MOTTE- CIMETIERE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610007	316149	6753592	PI100	Public	Sans Objet	54		110	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		CARREFOUR RUE VILLE JEFFS/RUE DE LA BOURE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610008	315952	6753471	PI100	Public	1,5	Sans Objet		110	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		CARREFOUR AV DES ARCHERS/RUE DE LA BOURE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610009	315950	6753679	PI100	Public	2,9	Sans Objet		110	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		CARREFOUR AV DES ARCHERS/RUE DU STADE	GHM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610012	315155	6753755	PI100	Public	4,6	Sans Objet		160	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DE LA GAZAIE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610013	315131	6753466	PI100	Public	2,1	Sans Objet		160	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DE LA LIBERTE - RUE DE GAZEAU	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610014	315661	6753151	PI100	Public	2	Sans Objet		110	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DE L'HOTEL DE VILLE - FACE MAIRIE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610015	315682	6753002	PI100	Public	1,2	Sans Objet		110	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		CARREFOUR RUE DU MENHIR/MARCEL CHESNAIS	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610016	315928	6752793	PI100	Public	1,1	Sans Objet		110	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE LAFAYETTE	Non Renseigné	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610017	315598	6752856	PI100	Public	2,3	Sans Objet		150	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DU PAVILLON	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610018	315318	6752693	PI100	Public	1,2	Sans Objet		100	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		CARREFOUR AV, DES GENETS - ALLEE DES ROSES	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O

Commune Nouvelle de La Gacilly
(Fusion des communes historiques de La Gacilly, La Chapelle Gaceline et Glénac)
GESTION DES HYDRANTS

NOM_SERVICE_PUBLIC_DECI	COMMUNE	NUMERO_PEI	Coord_X	Coord_Y	Type	Prive_Public	PRESSION_DEBIT_REQUIS_ou_PRESSION_60M3H	DEBIT_SOUS_1_BAR	VOLUME_EAU_MINIMUM	DIAmetre_Conduite	DATE_CONTROLE_PERIODIQUE	ACCESSIBILITE	NOM_EXPLOITANT_RESEAU_EAU_POTABLE	NUMERO_ASTREINTE_EXPLOITANT	DEPLACE_DEPUIS_DERNIER_CONTROLE	PEI_HORS_SERVICE	PEI_SUPPRIME	ADRESSE	MARQUE	MODELE	ANNEE DE POSE	CONFORMITE	
Nom de la commune ou EPCI en charge de la DECI	N°Insee	ex : 561210301	Lambert 93	Lambert 93	PI100	Privé	Bar	M3/H	M3	mm	jj/mm/aaaa	Conforme	SERVIEEPUBLIC COMMUNEEPC									O / N	
LA GACILLY	56061	560610019	315154	6752571	PI100	Public	1,1	Sans Objet		150	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DES AJONCS D'OR	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610020	315018	6752379	PI100	Public	2,1	Sans Objet		140	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		AVENUE DES PINS - FERME DE GRALIA	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610021	314951	6752442	PI100	Public	Sans Objet	53		110	11/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DES MARRONNIERS	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610022	315158	6752414	PI100	Public	1,3	Sans Objet		110	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	oui	non	non		CARREFOUR RUE DES JONQUILLES/VIOLETTES	BAYARD	SAPHIR	2018	O
LA GACILLY	56061	560610023	315249	6752420	PI100	Public	1,9	Sans Objet		110	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DES LILAS - FACE RUE DES MIMOSAS	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610024	315436	6752470	PI100	Public	1,5	Sans Objet		140	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DES BRUYERES	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610025	315466	6752289	PI100	Public	2,5	Sans Objet		140	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DES ERABLES	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610026	315588	6752462	PI100	Public	2,4	Sans Objet		140	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DES CERISIERS	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610027	315822	6752759	PI100	Public	Sans Objet	41		150	17/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		CHEMIN DE LA BERGERIE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610028	315059	6752933	PI100	Public	6,3	Sans Objet		150	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD LA NAVETTERIE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610029	313828	6752530	PI100	Public	Sans Objet	32		110	11/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD MABIO - ETANG DE LA ROQUENNERIE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610030	314949	6753206	PI100	Public	3,8	Sans Objet		150	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD LA GLOUZIE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610031	314717	6753392	PI100	Public	2,2	Sans Objet		100	11/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD TALHUART	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610032	314670	6753689	PI100	Public	1,9	Sans Objet		100	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD LE PATIS	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610033	314006	6754004	PI100	Public	Sans Objet	54		100	11/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD LA VILLE JARNIER	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610034	313943	6754425	PI100	Public	5	Sans Objet		200	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		CARREFOUR RD.8 - LD LA CROIX ELVEN	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O

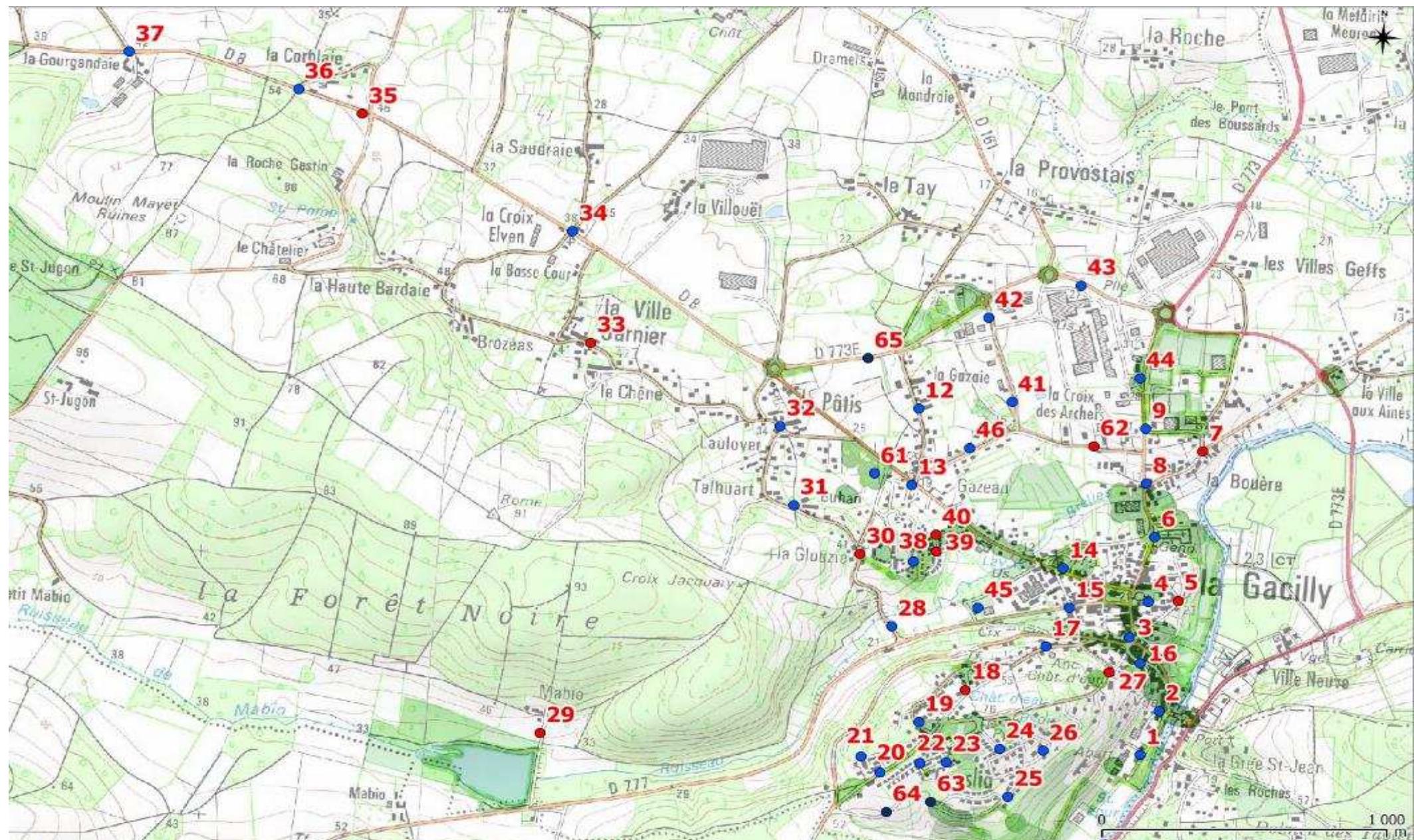
Commune Nouvelle de La Gacilly
(Fusion des communes historiques de La Gacilly, La Chapelle Gaceline et Glénac)
GESTION DES HYDRANTS

NOM_SERVICE_PUBLIC_DECI	COMMUNE	NUMERO_PEI	Coord_X	Coord_Y	Type	Prive_Public	PRESSION_DEBIT_REQUIS_ou_PRESSION_60M3H	DEBIT_SOUS_1_BAR	VOLUME_EAU_MINIMUM	DIAmetre_Conduite	DATE_CONTROLE_PERIODIQUE	ACCESSIBILITE	NOM_EXPLOITANT_RESEAU_EAU_POTABLE	NUMERO_ASTREINTE_EXPLOITANT	DEPLACE_DEPUIS_DERNIER_CONTROLE	PEI_HORS_SERVICE	PEI_SUPPRIME	ADRESSE	MARQUE	MODELE	ANNEE_DE_POSE	CONFORMITE
Nom de la commune ou EPCI en charge de la DECI	N°Insee	ex : 561210301	Lambert 93	Lambert 93	PI100	Privé	Bar	M3/H	M3	mm	jj/mm/aaaa	Conforme	SERVIE EPUBLIC COMMUNEEPC									O / N
LA GACILLY	56061	560610035	313206	6754868	PI100	Public	Sans Objet	40		200	11/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	CARREFOUR RD.8/RD,137 - LD LA ROCHE GESTIN	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610036	312982	6754962	PI100	Public	1,4	Sans Objet		200	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	RD.8 - LD LA CORBLAIE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610037	312390	6755103	PI100	Public	2,2	Sans Objet		200	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	RD.8 - LD LA GOURGANDAIE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610038	315135	6753177	PI100	Public	3,8	Sans Objet		150	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	ALLEE DE PROVENCE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610039	315217	6753214	PI100	Public	1,6	Sans Objet		110	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	RUE DE NORMANDIE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610040	315215	6753278	PI100	Public	4,5	Sans Objet		150	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	AVENUE DE BRETAGNE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610041	315480	6753779	PI100	Public	4,8	Sans Objet		160	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	RUE DES ECHANGES - BAS DE LA RUE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610042	315399	6754098	PI100	Public	1,7	Sans Objet		160	01/01/2018	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	RUE DES ECHANGES - PROX, GIR, DE LA VIGNE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610043	315723	6754220	PI100	Public	2	Sans Objet		160	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	RD.773E - A L'EST DU GIR, DE LA PROVOTAIE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610044	315929	6753871	PI100	Public	2,5	Sans Objet		200	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	AVENUE DES ARCHERS - ENTREE PARKING	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610045	315362	6753002	PI100	Public	4,9	Sans Objet		110	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	ALLEE DES PRIMEVERES - CENTRE DE SECOURS	Non Renseigné	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610046	315334	6753605	PI100	Public	3,6	Sans Objet		200	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	ALLEE DE LA MARE BRISSET	Non Renseigné	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610061	314998	6753510	PI100	Public	2,2	Sans Objet		110	18/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	LOTISSEMENT DOMAINE DE BUHAN	Non Renseigné	Non Renseigné	Non Renseigné	O
LA GACILLY	56061	560610062	315768	6753613	PI100	Public	2	Sans Objet		160	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	ALLEE DE LA MARE BRISSET - PRES DDTM	Non Renseigné	Non Renseigné	2013	O
LA GACILLY	56061	560610063	315196	6752270	PI100	Public	3	Sans Objet		110	12/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	AVENUE DES ERABLES - PARKING AIRE DE JEUX	BAYARD	SAPHIR	2015	O
LA GACILLY	56061	560610064	315041	6752231	PI100	Public	3,2	Sans Objet		110	12/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non	AVENUE DES ERABLES - FACE ALLEE DES AULNES	BAYARD	SAPHIR	2015	O

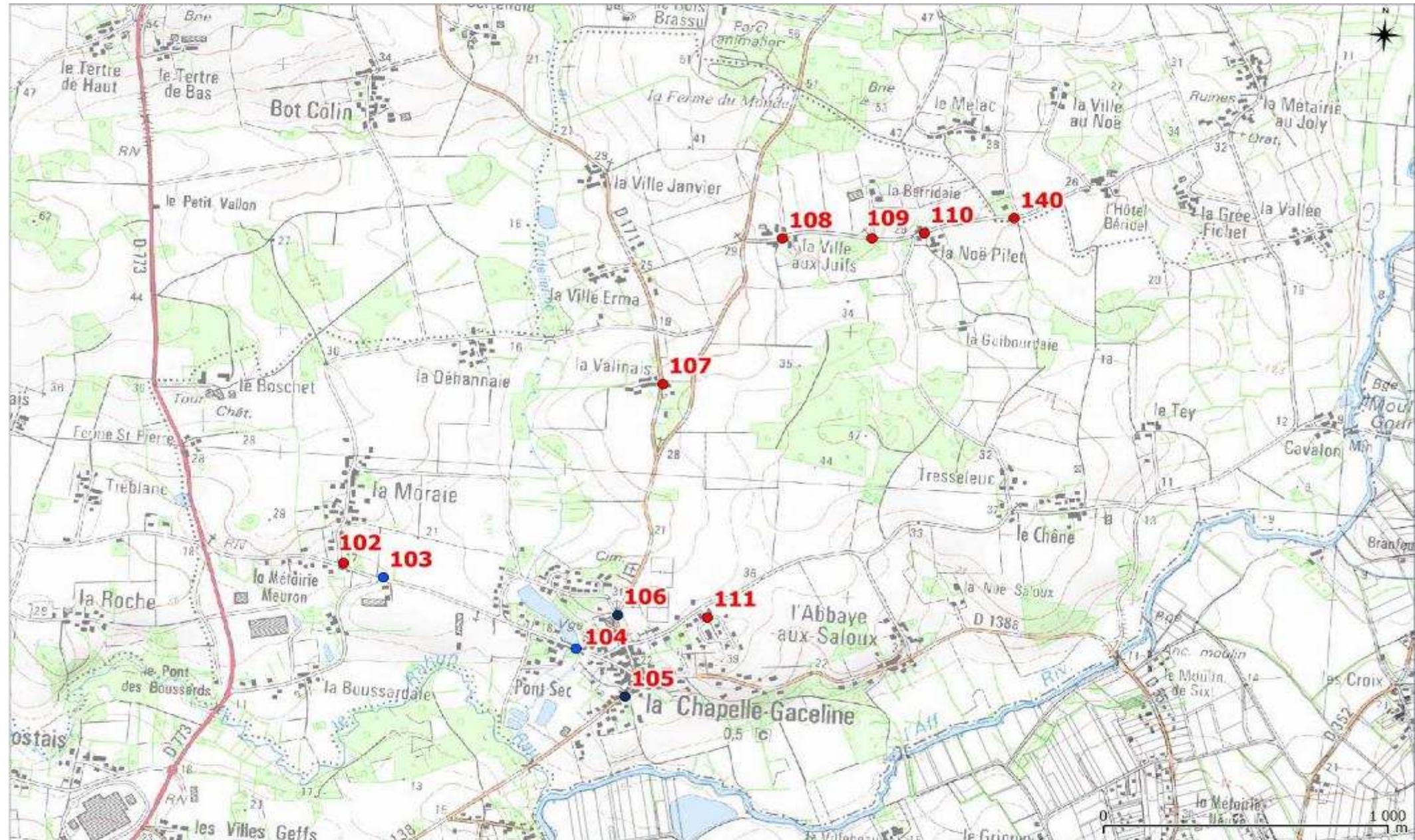
Commune Nouvelle de La Gacilly
(Fusion des communes historiques de La Gacilly, La Chapelle Gaceline et Glénac)
GESTION DES HYDRANTS

NOM_SERVICE_PUBLIC_DECI	COMMUNE	NUMERO_PEI	Coord_X	Coord_Y	Type	Prive_Public	PRESSION_DEBIT_REQUIS_ou_PRESSION_60M3H	DEBIT_SOUS_1_BAR	VOLUME_EAU_MINIMUM	DIAmetre_Conduite	DATE_CONTROLE_PERIODIQUE	ACCESSIBILITE	NOM_EXPLOITANT_RESEAU_EAU_POTABLE	NUMERO_ASTREINTE_EXPLOITANT	DEPLACE_DEPUIS_DERNIER_CONTROLE	PEI_HORS_SERVICE	PEI_SUPPRIME	ADRESSE	MARQUE	MODELE	ANNEE DE POSE	CONFORMITE	
Nom de la commune ou EPCI en charge de la DECI	N°Insee	ex : 561210301	Lambert 93	Lambert 93	PI100	Privé	Bar	M3/H	M3	mm	jj/mm/aaaa	Conforme	SERVIE EPUBLIC COMMUNEEPC								O / N		
LA GACILLY	56061	560610065	314977	6753945	PI100	Public	3,6	Sans Objet		?	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RD773 E - PROCHE GENDARMERIE	BAYARD	SAPHIR	2018	O
LA GACILLY	56061	560610102	316882	6755300	PI100	Public	Sans Objet	30		100	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		AU SUD DU LD LA MORAIE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610103	317021	6755246	PI100	Public	Sans Objet	32		100	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		AU NORD DU LD LA METAIRIE MEURON	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610104	317696	6754977	PI100	Public	Sans Objet	50		?	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	oui	non	non		LE BOURG/AUPRES DE L'ETANG SUD	BAYARD	SAPHIR	2019	N
LA GACILLY	56061	560610105	317869	6754795	PI100	Public	Sans Objet	31		?	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	oui	non	non		RUE DU RAHUN - LE BOURG - RTE DE LA GACILLY	BAYARD	SAPHIR	2018	N
LA GACILLY	56061	560610106	317843	6755105	PI100	Public	Sans Objet	23		?	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	oui	non	non		FACE MAIRIE	BAYARD	SAPHIR	2018	N
LA GACILLY	56061	560610107	318001	6755979	PI100	Public	Sans Objet	35		100	26/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RD.171 - LD LA VALINAIE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610108	318423	6756529	PI100	Public	Sans Objet	46		100	26/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD LA VILLE AUX JUIFS	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610109	318735	6756529	PI100	Public	Sans Objet	?		100	21/08/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		AU SUD DU LD LA BERIDAIE	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610110	318920	6756550	PI100	Public	Sans Objet	49		100	26/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD LA NOE PILET	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610111	318159	6755096	PI100	Public	Sans Objet	15		125	20/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		RUE DU MOULIN- LOT DU MOULIN	PAM	Non Renseigné	Non Renseigné	N
LA GACILLY	56061	560610140	319235	6756605	PI100	Public	Sans Objet			100	?	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LE MELAC	Non Renseigné	Non Renseigné	Non Renseigné	?
LA GACILLY	56061	560610202	313417	6749164	PI80	Public	Sans Objet	25		100	26/06/2019	Conforme	SAUR	0256562009	non	non	non		LD LA GUINGUETTE	BAYARD	Non Renseigné	Non Renseigné	N

CARTOGRAPHIE LA GACILLY



CARTOGRAPHIE LA CHAPELLE GACELINE



CARTOGRAPHIE GLENAC

